



PRUNIÈRES

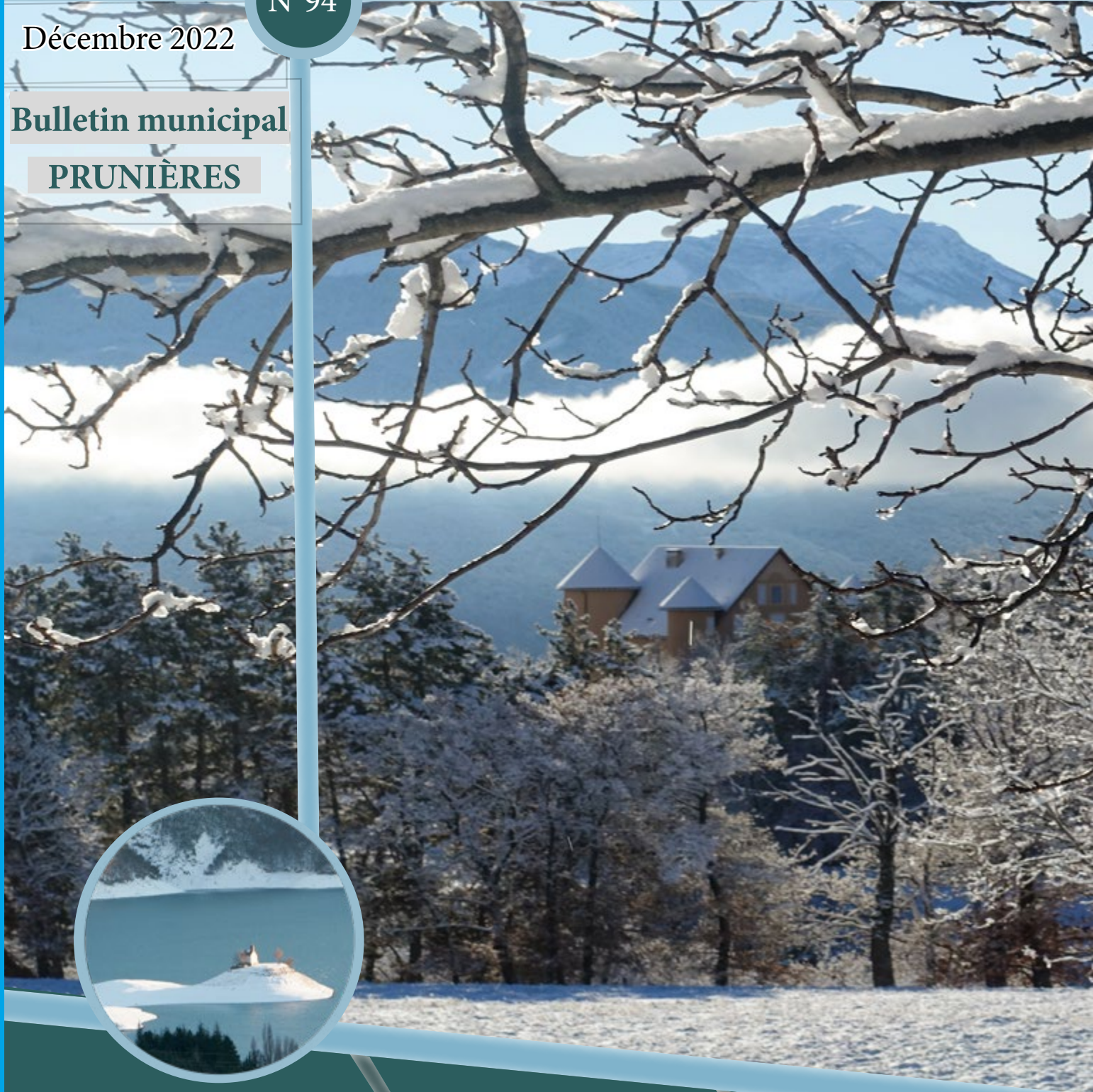
Le Petit Toupin

N°94

Décembre 2022

Bulletin municipal

PRUNIÈRES



AUTOUR DU LAC

Serre Ponçon à la page
Page 21














PATRIMOINE

Les croix de Prunières
Pages 22 à 23

ANIMATIONS

Animations de Noël
Page 18

SOMMAIRE

	L'équipe municipale Page 3
	La vie municipale Pages 4 à 7
	Prunières Pratique Pages 8 à 9
	Flash Infos Page 10
	Travaux Page 11
	Prunières animations Pages 12 et 13
	Retour sur Pages 14 à 16
	Les Bons gestes Page 17
	Animations Noël Pages 18 et 19
	Entre Lac et montagne Page 20
	Autour du Lac Page 21
	Nature Culture Patrimoine Pages 22 à 23
	Bonus Photos Pages 24 à 25
	Conseils Municipaux Pages 26 à 47

**Directeur de la
Publication :**
Jean-Luc VERRIER

Conception :
Françoise DUFOUR

Rédacteurs :
Martine MARSEILLE
Evelyne PALMAS

Crédits Photos :
Françoise DUFOUR

ÉDITO



Mes chers concitoyens

Le monde est en crise et la vie quotidienne de chacun s'en trouve fatalement affectée.

L'été a été particulièrement chaud et sec, marqué par un niveau du lac historiquement bas avec comme conséquences directes une fréquentation touristique et une activité économique en baisse. La problématique du partage de l'eau se pose ainsi à nous de manière implacable !

Le programme des manifestations estivales a été particulièrement dense cette année entre « les classiques » et « les nouveautés », grâce à un engagement sans faille de tous les bénévoles qui œuvrent inlassablement au développement de Prunières. Je les en remercie chaleureusement, car sans eux rien n'est possible...

Les projets, quant à eux, poursuivent leurs cours, pilotés par une équipe municipale, élus et agents, qui ne ménage pas son énergie. La première phase des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et le superbe « Belvédère de la Clouisse » en sont l'illustration.

Par ailleurs, les nouvelles activités proposées à la rentrée, musique, yoga, gym douce ou ateliers couture et créatifs, rencontrent un beau succès et contribuent à revitaliser la commune.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, de belles fêtes de fin d'année et une année 2023 pleine de douceur, de joie, de santé et de paix.

Jean-Luc Verrier



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Un été chaud, des animations prisées par Toupins et touristes. C'est un bel été qui vient de se terminer malgré le spectre du manque d'eau et de la canicule qui plane au-dessus de nos têtes. Chacun a néanmoins pu apprécier la dynamique qui émerge de notre village. Élus et habitants donnent de leur temps pour que nous fêtions ensemble la saison estivale. Merci encore à tous ceux qui s'impliquent dans cette démarche du « bien vivre ensemble ».

L'automne nous ramène à nos différents projets, les élus se mobilisent pour que ceux-ci voient le jour, même si les lenteurs administratives agacent quelquefois et ralentissent leur aboutissement. C'est le lot de toutes les communes... !

Après deux ans d'absence, la fête de Noël fait son grand retour. Petits et grands sont invités autour du sapin pour fêter comme il se doit le retour du Père Noël qui, n'en doutons pas, apportera son lot de cadeaux et vous souhaite, d'ores et déjà, un joyeux et merveilleux **Noël 2022 !**

Maire

Jean- Luc Verrier

1er Adjoint

Pierre Doussot

2° Adjoint

Jacques Billon-Tyrard

Conseillers

Martine Marseille

Celena Mondon

Élisabeth Meynet

Evelyne Palmas

Annie Soldado

Robert Frayssines

Michel De Rancourt



**ILS ONT DÉJÀ SORTI LE
PETIT TOUPIN N°94 ???
ON M'ATTEND DE PIED FERME À
PRUNIÈRES, VA PAS FALLOIR
QUE JE TRAÎNE !**



Aménagement du belvédère de la Clouisse

La 1ère phase du projet d'embellissement et de valorisation de la commune s'est achevée cet été.

Vous avez certainement pu admirer le belvédère qui surplombe le lac de Serre-Ponçon et offre une vue admirable non seulement sur le lac mais également sur un paysage de montagne grandiose...

Cette réalisation de qualité, qui concerne la création d'une plate-forme accompagnée d'un aménagement paysager, a été assurée par l'entreprise de M. Éric ESTELLON Paysagiste, pour un coût de 33 840 euros TTC.

Souvenez-vous, c'est dans le cadre de la rénovation du réseau électrique de la vallée de la haute Durance que RTE a financé une partie du projet d'enfouissement des lignes électriques sur le quartier de l'Adroit à Prunières. Une enveloppe résiduelle de 50 000€ a ainsi permis d'y associer l'aménagement du triangle de la Clouisse.



Le transformateur qui, il faut bien le dire, gâche la réalisation de M.Estelon sera « relooké ».

En effet, afin de mieux l'insérer dans l'aménagement de la plate-forme, un trompe-l'œil réalisé par l'entreprise SEIMANDO PUB, qui reprend le visuel des gabions bois et pierres, est prévu sur la face avant sud.



Projet

Un projet d'installation d'une table d'orientation est à l'étude.



Dans le cadre du cheminement patrimonial et la signalétique des lieux et bâtiments remarquables de la commune, un panneau patrimoine sera également installé sur ce site panoramique exceptionnel.



D'ores et déjà les nombreux promeneurs, locaux ou vacanciers, se plaisent à faire une pause sur le belvédère qui offre une des plus belles vues panoramiques de la commune.



VIE MUNICIPALE

Le deuxième adjoint marie sa fille

Le 09 juillet 2022, Jacques Billon Tyrard a eu la joie de marier sa fille Alexandra. Un grand moment d'émotion pour Jacques qui célébrait son premier mariage en présence du conseil municipal au complet.



Une belle surprise à leur sortie de la salle des mariages avait été organisée par ses amis du conseil municipal !

Alexandra et David avaient choisi notre belle commune pour y célébrer leur union et ainsi faire découvrir à leurs parents et amis notre magnifique région.

Un vin d'honneur dans les jardins de la mairie s'est ensuivi. Après le discours du maire, les jeunes mariés ont eu la joie de recevoir des mains de Pierre Doussot, premier adjoint, un cerisier qu'ils ont planté dès le lendemain dans le jardin d'Adeline. Nul doute qu'il portera des fruits !!!

Une bien belle journée qui restera gravée dans nos cœurs.



Remise de la médaille d'honneur à Yves



C'est avec plaisir, à l'occasion de la fête patronale, que le maire a eu l'honneur de remettre à Yves, la médaille vermeille, décernée aux agents qui ont accompli 30 ans de service.

Toute l'équipe municipale et l'ensemble des Toupins présents, étaient heureux de lui témoigner leurs remerciements pour son dévouement professionnel.



Photos Sandrine Farnaud

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre, empreinte de beaucoup de dignité, s'est déroulée devant une assistance plus nombreuse cette année et en présence de plusieurs personnalités.

Les sapeurs-pompiers de Chorges, le major Cartoux de la gendarmerie et son adjoint, Valérie Rossi notre conseillère départementale et le père Stive Milongo ont ainsi honoré de leur présence ce moment important de recueillement et de mémoire.

Anaëlle Goëtz a lu le message de l'union française des anciens combattants et des victimes de guerre avec beaucoup de justesse et d'émotion.



Yves Blanc (à gauche), né le 15/07/1938. Ancien combattant, porte-drapeau et toujours fidèle au poste.

La cérémonie a été suivie du verre de l'amitié offert par la commune.



Suite et fin du démontage des lignes sur Prunières



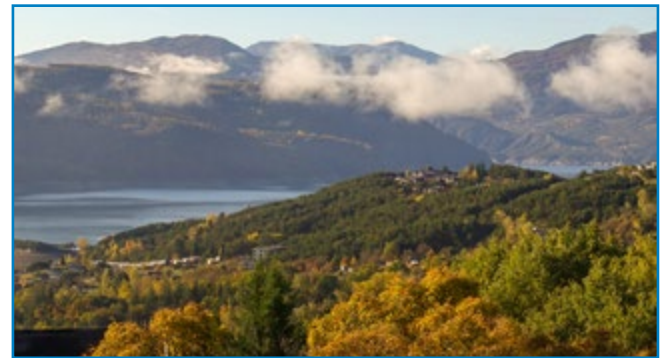
Rte

Démontage de la ligne à 53 000 volts Entre Embrun et le barrage de Serre Ponçon :

- À partir du 17 octobre et jusqu'à mi-novembre : démontage des pylônes à l'aide d'un hélicoptère à proximité des communes de Chorges, Embrun, Prunières, Puy Sanières, Puy Saint Eusèbe, Rousset, Savines Le Lac, Saint Apollinaire.
- Au total 78 pylônes et 25,6 kms de lignes électriques démontés.



Avant



Après

ZOOM SUR LES TRAVAUX HÉLIPORTÉS



Photo Gaël Astrion




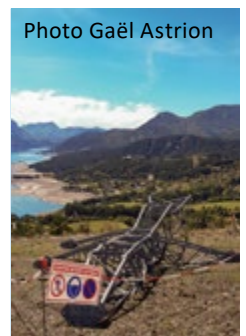
Photo Gaël Astrion

Pour démonter ces pylônes qui pèsent entre trois et douze tonnes, RTE utilise un hélicoptère gros porteur : **le super Puma**.

Cette intervention héliportée nécessite une préparation minutieuse et une grande expérience de pilotage.

En fonction du poids des pylônes, ces derniers sont enlevés d'un seul tenant ou sont démontés pour être transportés en plusieurs étapes. Au bout d'une élingue de 50m de long, un crochet permet d'attraper une partie du pylône qui a été déboulonné préalablement par les équipes de RTE et reste maintenue par des broches en attendant l'arrivée de l'hélicoptère. L'ensemble des déchets issus de ces travaux de démontage seront valorisés par une entreprise locale de ferrailage dans le cadre d'un écho-chantier.

 Réseau de transport d'électricité



Grue pour un dernier pylône

Conformément aux engagements de RTE, la dépose de la dernière ligne et pylônes sur la commune de Prunières a été réalisée cet automne et permet ainsi de dégager la vue sur la baie Saint Michel, un des sites les plus emblématiques des Hautes-Alpes. **RTE a bien tenu parole !**



VIE MUNICIPALE

Commission Communale d'Action Sanitaire et Sociale



Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont en charge des aides sociales dans les communes.

Lorsqu'il n'y a pas de CCAS, notamment dans les communes de moins de 1500 habitants, il convient de s'adresser directement en mairie.



Une commission d'action sociale, pour quoi ?

Cette commission a été mise en place en 2020 afin d'intervenir dans les domaines liés aux aides, actions et activités sociales.

Son objectif

Elle a pour objectif d'aider les habitants de la commune et peut apporter un soutien administratif et moral en vous accompagnant dans vos démarches.

L'Action Sociale à Prunières

Accueil en Mairie sur Rendez-vous
auprès de Mme MONDON Celena
04.92.50.65.89

Nos actions.

- Participation à la carte de transport scolaire.
- Mise en place du plan canicule.
- Accompagnement des personnes en difficulté avec l'outil numérique...etc.

Comment obtenir de l'aide ?

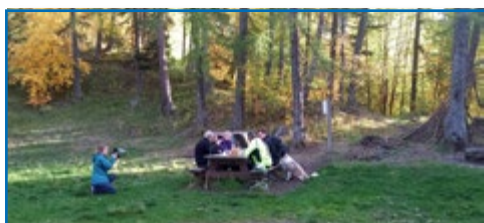
L'animatrice de cette commission est Mme MONDON Celena.

Tout rendez-vous restera confidentiel.
N'hésitez pas à nous solliciter, on vous accompagne.

Accueillir Ecouter Informer Conseiller Orienter Soutenir



Tournage à la cabane de Joubelle



Le 12 octobre dernier, dans le cadre de la charte forestière de territoire, la communauté de communes de Serre-Ponçon a organisé le tournage d'un film sur le thème de la multifonctionnalité de la forêt dans le très beau cadre de la cabane de Joubelle.

Plusieurs « Toupins » ont pu ainsi tester leurs talents de figurants en jouant le rôle de promeneurs, de pique-niqueurs, de randonneurs et de vététistes.

Une occasion bien sympathique de se fondre dans la peau d'un acteur le temps du tournage de ces quelques scènes !



PRUNIÈRES PRATIQUE



Adresse :

4 Place de la mairie

Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Informations Mairie

Contacter :

Le Maire ou adjoints :

07 61 44 56 83

Gaël Agent technique :

07 61 44 56 30

Téléphone

04 92 50 65 89

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 11h30

NEWSLETTER

Toute personne voulant recevoir la newsletter doit s'inscrire en mairie.

ÉTAT CIVIL

Pour toute publication (mariage, naissance, décès) faire la demande en mairie.

DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,
Vendredi 12h
au lundi matin 8h

Pour vous accueillir



Accueil et
Urbanisme



Secrétaire
Finances
État civil

Gaël Astrion



Agent
technique

ÉTAT CIVIL

Mariage : Alexandra Matuunui-Billon-Tyrard et David Luck se sont mariés le 09 juillet 2022.

Naissance : Otis Eliott Dessay fils de Sabine Dessay et de Emmanuel Girod.

Décès : Les élus adressent toutes leurs pensées aux familles qui ont perdu un proche cette année.

ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier mardi matin de chaque mois, sur rendez-vous en mairie.

SMITCOM

Pôle Déchets - ZA de Pralong
05200 Embrun

04 92 43 76 27

Numéros utiles :

Gendarmerie :

04 92 50 60 01

Urgences SAMU : 15

Pompier : 18

Centre antipoison et toxico vigilance

04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 3919

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>

Litige avec votre fournisseur Electricité ou Gaz



PRUNIÈRES PRATIQUE

i Nouveaux artisans installés à Prunières



ZOOM SUR



DECOMETALP

Un concept innovant de créations artisanales de décorations murales en métal.

Isabelle et Stéphane
DECOMETALP



📞 Isabelle 06 06 72 05 25
✉️ bonjour@decometalp.com
🌐 www.decometalp.com

Isabelle et Stéphane se sont lancés depuis cette année, dans la création artisanale de décorations murales en métal.



Des modèles originaux en petites séries, séries limitées et sur mesure, inspirés de nos magnifiques massifs montagneux et des splendides vues qu'offre le lac de Serre-Ponçon.

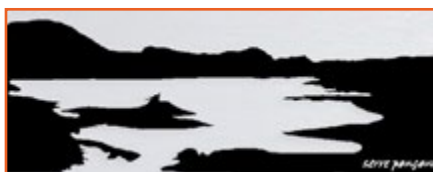
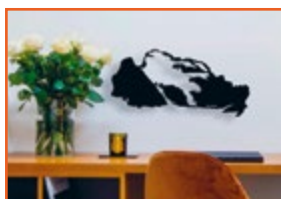
Cet été vous avez pu les retrouver et admirer leurs œuvres sur les marchés nocturnes de Prunières.

Vous pourrez concevoir avec eux votre panneau décoratif personnalisé, à partir d'une photo ou d'une vue que vous souhaiteriez reproduire sur cette forme de support.

« Après un travail de conception des motifs originaux, nos designs sont découpés au laser à partir d'une tôle de 2 mm d'épaisseur. Ce système de découpe permet d'apporter une finesse de découpe incomparable et confère au produit un haut niveau de détails. Nos produits passent ensuite au thermolaquage, afin de garantir leur robustesse, en intérieur comme en extérieur, et de leur offrir une longévité en toutes conditions. Notre type de métal est sélectionné avec attention pour sa matière et son épaisseur, trouvant un parfait équilibre entre solidité et légèreté ».



Découvrez leur travail sur le site www.decometalp.com
Où vous pourrez commander en ligne avec un paiement sécurisé



Alors, n'hésitez surtout pas à découvrir leur site web et à prendre contact.





Opération Tranquillité vacances

Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Vœux du Maire

Le maire et les conseillers municipaux présenteront leurs vœux le 22 janvier à 16h.

50 ans de la base nautique

Le 11 juin, la base nautique a fêté ses 50 ans d'existence.

Appel aux nouvelles idées

Venez participer à la rédaction d'articles pour le « Petit Toupin ».

Faites-vous connaître en mairie si vous désirez nous rejoindre.



Réunion publique

au sujet des « obligations légales de débroussaillage »

le jeudi 23/02/2022 à 19h salle des cérémonies.

Bravo Gaël !

Actuellement contractuel, Gaël a réussi avec brio le concours d'adjoint technique principal 2ème classe, ce qui lui permet d'être stagiaire de la fonction publique durant un an et ensuite d'être titularisé en contrat indéterminé.



Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Éclairage Public

Le 13 octobre 2022, le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public sur la commune, de 23h à 6h du matin, à titre expérimental durant l'hiver 2022/2023.

Cette mesure fait suite à l'objectif fixé par le gouvernement afin de réduire la consommation énergétique de la France de 10 % d'ici à 2024 pour faire face au double défi des crises énergétique et climatique.

Le maire a reçu plusieurs sollicitations de la part de nos administrés, allant dans ce sens, et plusieurs communes du territoire de la Communauté de Communes de Serre Ponçon, ont également adopté cette mesure d'économie financière.



Le Label APiCité

a été décerné par l'UNAF à Prunières pour son engagement en faveur des abeilles.

ECONOMISONS
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC !

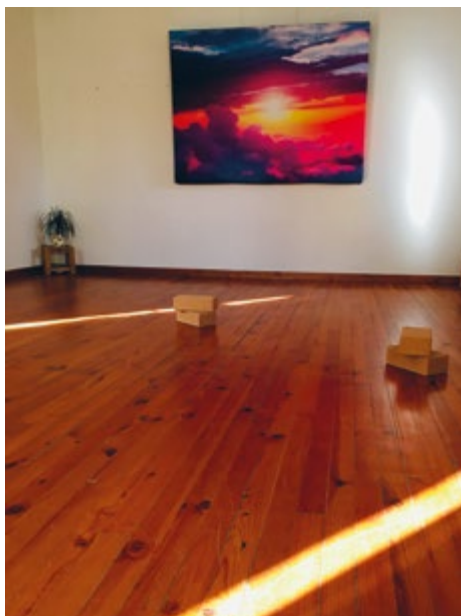




PRUNIÈRES

TRAVAUX

Isolation et aménagement de la salle Saint Michel



Des Travaux et aménagements ont été nécessaires pour assurer le bon déroulement des cours de musique et de yoga.

Pour un coût de travaux s'élevant, après devis, à 5022 euros TTC, l'entreprise de M. Lionel Baille est intervenue pour l'isolation et la fermeture des combles, avec pose d'un plancher au-dessus de la salle du 1er étage, où se déroulent les différents cours.


Quatre panneaux phoniques financés par la mairie (352 euros TTC) ont été installés au plafond.

Marine et Jérémie ont pris à leur charge les quatre panneaux phoniques supplémentaires, fixés sur les murs par leurs soins.

Ils ont également investi dans tout le matériel nécessaire pour assurer l'accueil des participants dans les meilleures conditions.


Travaux en prévision

La poursuite des travaux est prévue durant le 1er semestre 2023 et au-delà selon le programme suivant :

 Valorisation du patrimoine et embellissement de la commune.


Aménagement d'une aire d'accueil sur le site de la « Baignoire à moutons » et création d'un cheminement piétonnier sécurisé depuis le cimetière jusqu'à l'église. Les dossiers de demandes de subventions ont, d'ores et déjà, été déposés dans le cadre des « Espaces Valléens », au titre du Fonds national d'aménagement des territoires. Les aides financières (Etat, Région / Europe) sont attendues à hauteur de 80 %.


Ultérieurement, la poursuite du cheminement « piéton » reliera l'église à la « Bascul' » en traversant la route départementale. Les extérieurs de cette dernière seront réaménagés.


 Rénovation du bâtiment de la « Bascul' », prévue en 2024.


L'équipe municipale est accompagnée par le CAUE 05, le Parc National des Écrins et le cabinet « Topo Grafik » dans le déploiement de ces projets.

 Rénovation de la salle polyvalente programmée pour le 1er semestre 2023 pour la rendre plus accueillante et plus fonctionnelle.

 Poursuite et fin des travaux de rénovation et de fiabilisation du réseau d'eau potable dans le courant du premier semestre 2023.

 Rénovation énergétique et réaménagement du bâtiment de la mairie, des locaux administratifs et des deux logements situés à l'étage.

 Signature d'une Convention avec « Territoires d'énergie Hautes Alpes - Syme05 » pour une analyse énergétique des bâtiments communaux et l'étude de création d'un réseau de chaleur.

 Rénovation et extension de la cabane pastorale de « Fleurandon »

Le maître d'œuvre a été choisi et travaille déjà à l'élaboration d'un avant-projet chiffré pour permettre la prise de décision par le conseil municipal.

MUSIQUE YOGA et COUTURE



« Les cols cosmiques » Ateliers Yoga, Musique et Couture, avec Marine et Jérémie

« Les cols cosmiques », école pluridisciplinaire, a ouvert ses portes en septembre 2022 sur la commune de Prunières.

Marine et Jérémie y enseignent à l'année le yoga, la musique et la couture, dans la salle St Michel, à côté de l'église.

Le lieu est ouvert à tous, aussi bien aux locaux sous forme d'abonnements annuels qu'aux vacanciers et résidences secondaires sous forme de carnets et formules à la carte.



MUSIQUE



Pour la musique, les cours ont lieu les mardis et mercredis. Jérémie propose des cours de guitare, basse, batterie, piano et chant ainsi que des ateliers de pratique collective et d'éveil musical.

Une trentaine d'élèves de 4 à 70 ans sont actuellement inscrits. Des ateliers ouverts à tous sont régulièrement organisés pendant les vacances scolaires.



YOGA



Quant au yoga, les cours ont démarré cet été avec Marine, en plein air, dans les jardins de la Mairie et se poursuivent toute l'année dans la salle St Michel. La pratique se déroule les lundis, mercredis et jeudis (matins et/ou soirs). Déjà une trentaine d'inscrits, tous adultes. Des ateliers thématiques et cours supplémentaires sont également proposés les week-ends et pendant les congés scolaires.



COUTURE

La couture adulte et junior a démarré courant de l'automne avec Marine. Déjà plus de 30 personnes intéressées, de 8 à 75 ans. Pour une question de logistique et pour plus de flexibilité, les ateliers (thématiques ou sur des projets personnels) ont lieu ponctuellement, à la carte (en semaine, les week-ends et durant les vacances scolaires). Les dates sont fixées et communiquées à l'avance.



Toutes les informations et actualités de l'école sont disponibles sur le site de la Mairie de Prunières et sur les réseaux sociaux (« les cols cosmiques » sur Facebook et Instagram).

RETOUR SUR...



● Fête des Terrasses

Cette fête fût l'occasion de réunir une belle petite équipe de volontaires. Une invitation a été adressée à tous : « **Toupins, venez le 1er juillet à 18 heures dans les jardins de la Mairie, pour partager un apéritif offert par la Commune !** » Et finalement, nous étions largement plus d'une centaine de personnes rassemblées pour cet apéritif qui s'est prolongé assez tard. Plusieurs jeunes couples récemment arrivés sur notre commune pour y résider ont exprimé leur joie de se rencontrer à cette occasion et de faire plus ample connaissance...

Jean-Luc, notre Maire, nous a adressé quelques mots encourageants et bienveillants qui ont stimulé les participants : ils ont ainsi exprimé leur désir de renouveler ces retrouvailles de temps en temps.

Ainsi, est envisagée la création d'un « Café Associatif ».



Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez participer à notre réflexion sur ce sujet, merci de vous manifester auprès de notre secrétaire de Mairie.

Nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre joyeuse petite équipe !

● Fête des Gourres



La journée festive autour du four banal des Gourres a eu lieu le 3 juillet 2022.

Fort d'une année d'expérience, du renfort de nouveaux bénévoles et de l'animation musicale, la promesse de l'année dernière de faire mieux a été tenue. Le beau temps étant de la partie, le nombre de participants a fortement augmenté. Et c'est tout naturellement que nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une journée conviviale entre grillades et pizzas !

● Triathlon du 2 juillet

La musique s'invite dans les rues de Pra Périer. À l'occasion du triathlon, le groupe de Denis Leyzour a encouragé les cyclistes au rythme de la musique.



● Expo Prunières au fil du temps

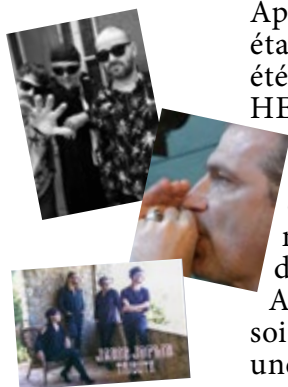


L'expo sur Prunières a particulièrement été appréciée lors des deux jours de fête du village. Certains ont pu reconnaître au détour d'une photo, parents, amis ou tout simplement une image du passé oublié. Un travail de longue haleine effectué par Martine Marseille qui a abouti à un panel de photos conséquent et qui continue de s'enrichir au fil des années.



RETOUR SUR...

● Festival de blues et musique américaine



Après 2 années d'interruption pour cause de Covid, la reprise du Festival de Prunières était ô combien attendue par tous, celles et ceux qui aiment le blues. Et ils n'ont pas été déçus.

HELE'ALE'A avait concocté un programme renouant avec les meilleurs concerts des éditions antérieures : de l'hommage à Janis Joplin aux virtuosités de l'harmoniciste Vincent Bucher. Que de talents réunis pendant ces 3 soirées ! Beaucoup de fidèles dans le public, heureux de se retrouver pour partager ces moments de bonheur musical. Frappant aussi de voir 3 générations réunies, toutes goûtant ces morceaux de blues qui ravissent l'oreille et touchent le cœur !

Avec un plafond d'étoiles dominant la cour de l'école, nous avons tous été pris par ces soirées magiques. Avec son festival de blues dans un superbe cadre, Prunières accède à une notoriété musicale adaptée au lieu : des soirées familiales, sympathiques et belles.

● Balade gourmande



Une balade qui démarre par la visite de l'exposition « Prunières d'hier à aujourd'hui », se poursuit sur les

hauts de Prunières à la découverte des pratiques agricoles. Une petite pause s'organise au belvédère de Prunières où chacun a pu admirer le paysage exceptionnel qu'offre cet endroit : c'est le bon moment pour sortir son appareil photo ! Et enfin, la balade se termine par le marché nocturne de Prunières afin de déguster quelques produits locaux issus de notre agriculture de montagne.

● Les marchés nocturnes



Les marchés nocturnes ont bénéficié de la chaleur de l'été. C'est dans une ambiance conviviale et musicale que touristes et locaux ont déambulé à la rencontre des artisans tout en dégustant l'assiette Toupinoise et en se désaltérant, chaleur oblige, grâce à la bière Cathurige. Une belle réussite pour cette année 2022 !

● Fête communale 6 et 7 août

Après deux ans d'absence, la fête du village de Prunières fait son grand retour sur la journée du samedi 6 août organisée par l'association « Prunières Sport Loisirs ». Le concours de boules a réuni plus de 40 équipes en doublette. Jeux et château gonflable mis à disposition ont rencontré un formidable succès auprès des enfants.

Une belle journée ensoleillée clôturée par un repas et un bal appréciés de tous !



Photos
Celena Mondon

Cette deuxième journée de la fête communale, moment de convivialité et d'échanges très apprécié par tous, a connu une belle affluence.

Au programme de la matinée, animation musicale assurée par « Phil Musicien », discours du maire, remise de la médaille d'honneur à Yves, apéritif offert par la commune et les délicieuses pizzas concoctées par l'équipe « PSL »,

En somme tous les ingrédients étaient réunis pour passer un agréable moment ensemble.



RETOUR SUR...



● Cinéma en plein air



C'est certainement une des rares soirées de l'été rattrapées par le froid d'un vent glacial qui n'a pas empêché les Toupins de se déplacer pour la séance de cinéma en plein air annuel.

Le parc national des Écrins nous a présenté « Le clan des renards ». Ce reportage nous a dévoilé cet animal bien connu pour ses méfaits dans nos poulaillers, mais dont on ignore souvent ses habitudes de vie et son utilité.

● Contes d'autres mondes



Les spectateurs étaient peu nombreux réunis autour du conteur car cet après-midi particulièrement chaud a certainement découragé nombre d'entre nous. Celui-ci a néanmoins embarqué les quelques personnes présentes dans son monde imaginaire et musical peuplé de personnages étonnants.



● Fête du miel et des abeilles



Organisée en partenariat avec la section apiculture du CSLG, la première édition de la Fête du miel et des abeilles a eu lieu le 20 août, dans la cour de la mairie.

Plusieurs activités et moments « phare » ont rythmé la journée, tels l'atelier de confection de bougies à base de cire d'abeille pour les enfants, avec remise d'un diplôme personnalisé et de friandises au miel, ainsi qu'une démonstration commentée, d'ouverture d'une ruche et d'extraction de miel par Nathalie Canzier.

Plusieurs stands de vente d'hôtels à insectes, de produits de la ruche, gelée royale, propolis et pollen, notamment, et l'excellent miel du rucher école installé près de la base nautique, ont complété le dispositif. Belle journée en somme durant laquelle l'Abeille était reine.



● Atelier enfants : les abeilles



Photo Celena Mondon

Un atelier sur le thème des abeilles a été mis en place par Celena au mois de juin. Les enfants se sont appliqués à fabriquer des abeilles à partir de boîtes de conserve et bouteilles en plastique. Ainsi les bacs à fleurs de la commune ont accueilli ces abeilles d'un nouveau genre !


Bottes de paille transformées en abeilles et ruches ont orné la commune tout l'été... Remerciements à Roland Arnaud et Jean Pierre Léouffre pour leur don participatif.





LES BONS GESTES

Économies d'énergie

 Votre économie de consommation d'énergie en %

LAVE-LINGE

⇒ Utilisez la touche

« Demi-charge » de votre lave-linge si vous ne le remplissez pas complètement.

⇒ Lavez à 30°

 -25%



EAU CHAUDE

⇒ Installez des mousseurs ou mitigeurs sur vos robinets et pommes de douche.

 -30%



CHAUFFAGE

⇒ Le jour 19°C - La nuit 16°C

⇒ Si vous vous absentez quelques jours 12 à 14°C

⇒ La nuit fermez rideaux et volets.

 -1°C = -10%

APPAREIL

⇒ Débranchez les chargeurs de vos téléphones portables, ordinateurs, ... Tant qu'ils sont connectés au secteur, ils consomment de l'énergie, même si aucun appareil n'y est relié. Plus le bloc d'alimentation est lourd, plus la consommation de courant est importante.

⇒ Éteignez les veilles de vos appareils.

⇒ Éteignez la lumière quand vous quittez une pièce.

 Veilles éteintes -8%



Rappel de l'arrêté préfectoral relatif aux travaux de bricolage et de jardinage.



Les jours et horaires pendant lesquels les particuliers peuvent entreprendre des travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont précisés par arrêté préfectoral dans chaque département.

« Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage doivent respecter les horaires. »

L'arrêté préfectoral du 18 avril 1994 précise que les travaux peuvent être effectués :

- Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- Les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.



ANIMATIONS DE NOËL



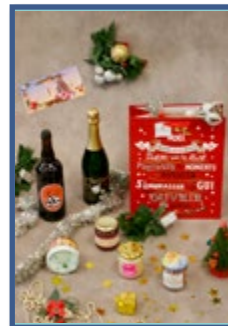
Atelier gâteaux de Noël



**Le vendredi 16 décembre
à 17h30 Salle des fêtes**

Les enfants de Prunières sont invités à participer à l'atelier « Gâteaux de Noël ». Gâteaux qui seront dégustés le 18 décembre lors de l'après-midi récréatif de Noël.

Paniers de Noël



Le conseil municipal par l'intermédiaire de Celena et Martine offre à ses aînés le panier de Noël. C'est avec grand plaisir que Gaël leur rendra une petite visite et souhaitera à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Spectacle de Noël Gratuit : Tout public

**Le 18 décembre
spectacle à 16h30
Salle des cérémonies**

Les habitants de Prunières sont invités au grand spectacle de Noël 2022. Un conte de Noël théâtral, musical et poétique qui se déroule dans la forêt de Brocéliande. Une invitation à la poésie et au voyage. Deux personnages, l'épouvantail et le korrigan vont se rencontrer et c'est une belle histoire d'amitié qui va naître.



Le spectacle sera suivi de l'arrivée du Père Noël, ravi de rencontrer les enfants de Prunières après deux ans d'absence...

Ne doutons pas que sa hotte débordera de cadeaux !

Fêtons ensemble cette fin d'année autour d'un buffet dînatoire.

Offert par « Sport Culture Fête Toupinoise »



Soirée film débat « Tresses de vie » le 20 décembre à 20h

Le conseil municipal a le plaisir de vous convier à une soirée « Doc/Débat » organisée en partenariat avec France Nature Environnement (FNE), le parc des Écrins et la Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN) sur le thème tellement vital de l'eau, en l'occurrence les rivières Alpines **le mardi 20 décembre à 20h** dans la salle des cérémonies.

Elle débutera par la projection de l'excellent film « Tresses de vie - Voyage au cœur des rivières alpines » réalisé par Mattia Trabucchi (FNE), se poursuivra par un débat animé par trois experts pour s'achever en toute convivialité autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Réservez dès maintenant votre soirée et venez très nombreux !



Exposition « Durance 360° » et sortie nature

Parallèlement à la soirée du 20 décembre, nous vous proposons une exposition originale et immersive « Durance 360° » qui vous permettra de découvrir et mieux connaître la Durance et ses affluents, appréhender les enjeux liés à ces milieux et comprendre la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau.

Cette exposition, accessible gratuitement **de 9h à 17h du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023**, est installée dans la salle des fêtes.

Une sortie « Nature » en famille est organisée par la Société Alpine de Protection de la nature **le jeudi 29 décembre à 14h**.



NOËL à PRUNIÈRES

Les décorations...

Chaque année, pour notre plus grand plaisir, des habitants de Prunières décorent à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'extérieur de leur maison et de leur jardin.

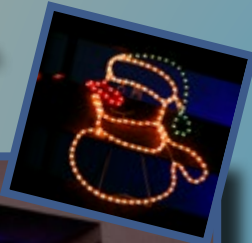
Ces illuminations et jolies décorations de Noël qui éclairent la nuit et rendent les passants heureux, participent à l'animation de notre beau village.



Maison Durand

L'installation de ces décors et guirlandes, majoritairement composés de lampes LED et solaires, peut prendre plusieurs jours pour certains.

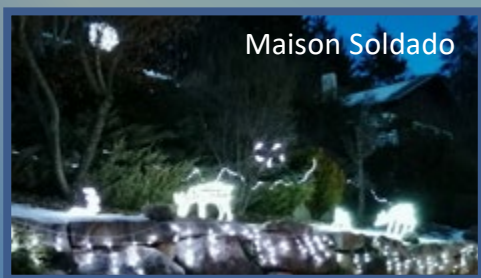
Un investissement récompensé par la contemplation des petits et grands enfants; les voici ainsi éblouis.



Maison Leyzour



Maison Freyssines



Maison Soldado



Entre LAC et MONTAGNE



● Arrivée d'un nouveau vicaire

Père Jean-Marie Dezon



Prêtre diocésain dans les Hautes-Alpes depuis dix ans, le père Jean-Marie est originaire du sud-ouest de la France.

Il a exercé son ministère paroissial d'abord à Gap, puis il a été chapelain au sanctuaire du Laus durant 4 ans, et enfin, pendant 3 ans, en paroisse à Briançon.



Le voici donc depuis le mois de septembre à Chorges, où il exerce la fonction de vicaire, aux côtés du Père Stive qui est le curé de l'ensemble paroissial La Bâtie-Chorges-Prunières, etc. Outre sa fonction de vicaire sur le secteur, le Père Jean-Marie accomplit quelques tâches diocésaines, confiées par l'évêque, et qui l'amènent à être souvent à Gap.

Sa joie est de pouvoir rencontrer les gens, et s'enraciner peu à peu dans son nouveau lieu de vie.

Lorsqu'on lui demande quels sont ses « hobbies », il dit volontiers qu'il aimerait pouvoir consacrer encore plus de temps à l'étude de la Bible qui le passionne, mais il aime également la musique, la marche, l'art sous toutes ses formes.

Si un jour vous voyez un conducteur un peu égaré sur nos routes étroites, ce sera certainement lui !

Le père Stive et le père Jean-Marie viennent chacun à leur tour dans notre église de Prunières pour y célébrer la messe chaque troisième dimanche du mois à 9 heures et tous les mercredis à 18 heures... Vous pouvez venir à l'occasion les rencontrer et faire leur connaissance !

Claire Trystram



AUTOUR DU LAC

Serre Ponçon à la page

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon a pris la compétence création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques et médiathèques sur le territoire.



« **Serre-Ponçon à la page** », c'est le nom d'un réseau qui regroupe les médiathèques et les bibliothèques de sept communes.

Embrun, Les Orres, Savines le Lac, Chorges, Crots, Châteauroux les Alpes mais aussi Puy-Sanières ont décidé de mettre leur fonds en commun.

Livres, BD, CD, ou encore DVD, au total ce sont 50.000 documents qui alimentent ce réseau.

En 2017, un Contrat Territoire Lecture avait été signé par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

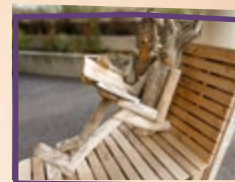


Bibliothèque de Chorges

Ce premier réseau structuré des Hautes-Alpes offre un nouveau service aux usagers : une carte unique pour l'ensemble du réseau.

Cette adhésion unique, au tarif de la commune d'inscription, permettra de bénéficier de l'ensemble des offres proposées sur les 7 médiathèques du territoire.

« Début novembre une navette permettra le transport des différents documents d'une médiathèque à l'autre évitant ainsi à l'utilisateur de se déplacer » informe le Maire de Crots, Jean Pierre Gandois, vice-président à la CCSP en charge de la culture.



Bibliothèque de Savines le Lac



En 2023, le réseau des médiathèques développera son propre portail pour accéder à la réservation en ligne.

En plus de la carte unique, les médiathèques proposent des conférences, des spectacles portés par l'association Octoplus.

Une résidence d'accueil d'auteur à Boscodon permettra l'intervention de ceux-ci sur les différents sites et écoles du territoire élargissant et dynamisant ainsi l'offre culturelle.

Une offre qui, n'en doutons pas, séduira la population de notre territoire !

NATURE CULTURE



● Les calvaires ou croix de Mission de Prunières

Dans le passé, aux détours des chemins, ont été érigées des CROIX en pierre, en bois ou en métal que l'on appelle « DES CALVAIRES ».

Ce sont autant de témoignages du passé, de coutumes et d'évènements vécus par les habitants de nos villages. Souvent dressé à un carrefour, le calvaire ou croix de mission rappelle un évènement particulier pour la paroisse, telle une « mission » qui avait été prêchée à l'église réunissant toute une population.

En travaillant dans les champs, chacun pouvait prier à la « vue du calvaire ». C'était une manière de confier au Seigneur le travail des champs et la future récolte...

Prunières est riche en calvaires, vous les découvrirez lors de vos balades, certains enfouis dans la végétation et d'autres se dressant fièrement en bordure d'une route ou d'un chemin. Nous en avons dénombré 13.



Le premier calvaire qui se trouve à l'entrée de notre commune en venant de Charges a été dressé en 1932 à l'issue d'une « mission ».



En face de l'église une croix en bois portant l'inscription « Saint-Joseph mission 1891 »



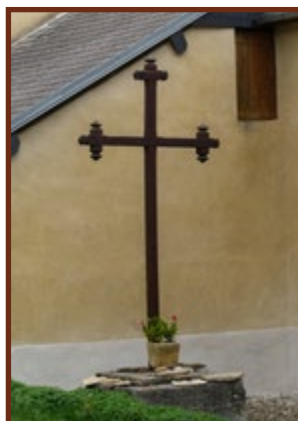
Sous la maison Tourcier se trouve une croix en bois « Mission 1922 » donnée par Mme Borel.



La croix de l'église

À quelques pas sur le côté gauche de l'église, sur un socle de pierre d'un volume imposant se dresse une croix de bois. Celle-ci était jadis installée à l'entrée du cimetière. En ce temps-là, les personnes décédées de la commune étaient enterrées près de l'église.

La croix signalait le « champ des morts ».



À l'Adroit une croix à l'inscription « Mission 1914 ».



ET PATRIMOINE

La croix de jubilé

Réalisée en 1852, elle est tout à fait remarquable...

Elle fut placée sur le bord de la route venant de Chorges, au Champ dit « de Catherine ».

Le crucifix de métal se dresse sur un fût carré, reposant sur un socle qui autrefois était entouré de bancs étagés décrivant un demi-cercle ; le tout est en beau marbre rose de Chabrières.

C'est l'œuvre de toute la population et du maître tailleur de pierres Camille Tiran, de Chorges. On s'y rendait en procession aux fêtes de l'Ascension et de l'Assomption.



La croix des Clots

Au carrefour de la route des Vignes se trouve la croix des Clots. Elle se dresse sur un socle imposant en marbre noir du Freycinet : c'est l'œuvre du dernier marbrier de Chorges M. Gentilini.

Elle fut érigée à l'occasion de la « mission de 1914 » et a été installée sur son socle lors de la fête Pascale, c'est aussi à cette époque que l'on porta l'inscription : « Avant d'aller à la mort, nos héros vous saluent ».



La croix de la chapelle Saint Michel

Le socle en pierre porte l'inscription 1891 et J.D



La croix du château

Dans le parc du château de Prunières fut érigée en 1908 sur un pan du mur d'enceinte de la propriété une croix, offerte par le comte de Prunières,

Enfin les quatre dernières. (Photos en quatrième de couverture).
- À Pra Périer, en face de la fontaine, une croix en fonte sur un socle datant de 1871.

- Sur le chemin de Lauguet une croix en fer forgé offerte par les habitants du hameau lors de la « mission de 1908 ».
- À côté du four des Gourres, au pied de la fontaine, une croix en bois qui ne comporte aucune inscription
- Au Pomeyret, à l'entrée du lieu-dit, une croix également en bois sans inscription.

Toutes ces croix ont été rénovées dans les années 90 par l'association « les amis de Prunières » dont le président était M. Laneyrie.

BONUS PHOTO



Photos Pascale Warnet

50 ans de la base nautique



**Fête des
Terrasses**



**Fête des
Gourres**



Triathlon



Marchés nocturnes





BONUS PHOTO

Expo « au fil du temps »



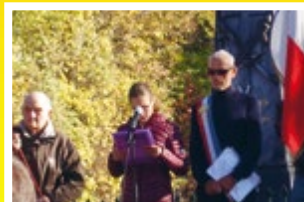
Fête Communale



Photos Sandrine Farnaud



Fête du miel et des abeilles



Cérémonie du 11 novembre



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 31 mai 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO (à compter de 19h20), Jean-Luc VERRIER

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Annie SOLDADO a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER le temps de son arrivée.

Madame Céléna MONDON est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 14 avril 2022.

Le Compte-rendu du 14 avril 2022 est approuvé.

Ordre du jour :

1°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu deux nouvelles demandes de subvention de l'association « Au P'tit Four des Gourres » et de l'Association française des sclérosés en plaque.

Le Conseil municipal attribue à l'unanimité 300 euros de subvention pour le fonctionnement de l'association « Au P'tit four des Gourres » et 300 euros pour la manifestation sur justificatif de réalisation de l'évènement. La demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaque est refusée.

2°) Travaux de la salle des cérémonies : demande de financement

Monsieur le Maire rappelle que la commune a autofinancé les travaux réalisés pour rénover la salle des cérémonies. Il serait cependant possible de bénéficier d'une aide financière du Département. Le montant des travaux réalisés s'élève à 11 930,33 € TTC.

Monsieur Robert FRAYSSINES propose d'installer des moustiquaires à certaines fenêtres pour éviter les salissures faites par les mouches. Les élus approuvent.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

3°) Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances explique que la Communauté de communes de Serre-Ponçon a intégré une nouvelle compétence : « mobilité ». Dès lors, il y a un transfert de charges et recettes entre la Communauté de communes et les communes Embrun, Crévoux et Les Orres qui exerçaient préalablement cette compétence. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) analyse le coût financier du transfert qui va déterminer les effets sur les attributions de compensation perçues par les communes concernées et établi un rapport. Chaque commune doit donner son avis sur le rapport de la CLECT.

Le rapport de la CLECT est voté par 9 voix Pour et une abstention.

4°) Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, les communes ont obligation de publier les délibérations sur leur site internet. Une dérogation est accordée pour les collectivités de moins de 3 500 habitants pour qu'elles choisissent les modalités de publicité de leurs actes soit par affichage, soit sur papier, soit sous forme électronique.

Les conseillers municipaux décident de maintenir à titre principal, la publication des actes sur papier afin qu'ils soient consultables par tous les administrés même ceux n'ayant pas internet. Les actes (délibérations, arrêtés, décisions, etc.) sont consultables aux horaires d'ouverture de la mairie en Mairie. Les comptes-rendus du Conseil sont affichés au panneau principal d'affichage devant le bâtiment de la Mairie. Une mention en bas de page de chaque compte-rendu de réunion du Conseil mentionnera que les délibérations peuvent être consultées en Mairie. En complément et à titre subsidiaire les actes pourront être publiés sur le site internet de la Mairie.

La délibération est votée à l'unanimité.

5°) Adhésion au groupement de commandes porté par le SMED13 et le Syme 05 pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle le différend entre la Commune et EDF Collectivités quant au retrait de la Commune du tarif réglementé par Edf Collectivités. Sous réserve de l'avancée du dossier, les prochaines factures Edf seront consignées auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le projet présent a pour but d'adhérer au groupement de commandes dont l'objet est de réaliser des consultations publiques avec plusieurs collectivités afin d'avoir une force de négociation des prix auprès de différents opérateurs d'énergies. L'adhésion au groupement est gratuite et permet de recenser l'ensemble des besoins des collectivités adhérentes.

Seul l'engagement de la commune à un marché public générera une participation financière de la collectivité.

La Commune n'est pas obligée de s'engager sur un marché et ne devrait pas s'engager si EDF la réintègre aux prix réglementés. Dans le cas où la commune ne serait pas réintégrée au tarif réglementé, l'adhésion au groupement permet de consulter divers opérateurs, de bénéficier de l'ingénierie SMED13 et Syme 05 pour réaliser ces consultations très techniques.

6°) Passage à la nouvelle nomenclature comptable M57

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales devront obligatoirement passer à la nouvelle nomenclature comptable dite M57. Les services de la trésorerie d'Embrun conseillent d'anticiper cette obligation pour une mise en œuvre dès janvier 2023 afin de bénéficier d'une meilleure disponibilité du percepteur et d'éviter l'afflux qui aura lieu avant 2024.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.

7°) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS) 2021

Monsieur le Maire présente les éléments du RPQS à savoir la commune compte 271 abonnés sur le réseau d'eau potable. En 2021, 32 464 m³ d'eau ont été consommés ce qui représente une consommation moyenne par abonnée de 120 m³ par an. Un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes tout comme le volume prélevé en sortie de la source, qui enregistre un taux de fuite de 19 % par rapport à 2020 et révèle un éventuel dysfonctionnement du compteur de prélèvement ou une usure du réseau au niveau des réservoirs « Gourre nouveau » et « Marseille ».

Monsieur Robert FRAYSSINES propose, dans un 1^{er} temps, de faire étalonner les compteurs de prélèvement.

La proposition est retenue par les conseillers.

Sur l'année 2021, l'indice global de protection des ressources en eau est de 80%. L'Agence Régionale de Santé, dans le cadre des contrôles sanitaires n'a pas relevé de non-conformité. Par contre, la performance globale du

réseau qualifié par le rendement de l'exercice 2021 est de 50,1 %, inférieur au seuil réglementaire de 65,93 %. La Commune s'est donc engagée dans les travaux de rénovation du réseau. Ces travaux vont concerner dès 2022 : la canalisation du Lauguet et des Gourres. Le rapport rappelle également le prix de la facturation d'eau qui est de 0,70 € /m³ en période estivale et de 0,28 € /m³ en hiver. L'abonnement annuel est de 66 €. Les revenus de la facturation de l'eau sont d'environ 37 000 €. Un emprunt sera nécessaire pour financer l'ensemble des travaux prévus pour rénover le réseau.

Le rapport sera consultable en mairie et sur le site internet Sispea de l'agence de l'eau.

La délibération est votée à l'unanimité.

Informations :

1°) Contrat de prestations juridiques

Monsieur le Maire informe avoir reçu le contrat de prestation juridique d'un conseil qui accompagne déjà les communes de Réallon et du Sauze du Lac.

La commune bénéficie par ailleurs d'un service de protection juridique par l'intermédiaire de son assurance et des conseils de l'AMF 05 qui prend également en charge une dépense d'avocat par an dans le cadre de la cotisation.

2°) Salle polyvalente et équipements de la Cour

Monsieur le Maire interroge sur le devenir de la salle polyvalente et rappelle la proposition du cabinet d'études Topografik de ne pas la conserver.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe avoir sollicité des devis pour rénover la salle en fonction des choix pris avec ou sans puits de lumière, isolation ou non, retrait du crépi etc. le coût des travaux s'estime à ce jour à 20 000 €. Une démolition coûterait le double.

Les conseillers municipaux valident le principe de conserver la salle polyvalente et de réaliser des travaux de rénovation. Ces travaux peuvent être éligibles à la subvention régionale FRAT.

En ce qui concerne la cour de l'ancienne école, Monsieur le Maire propose de réfléchir à des équipements pour les enfants et leur famille type aire de jeu, d'installer des tables et bancs. De plus, il propose que la cour soit ouverte au public et, dans l'attente de l'avancée du projet quant aux équipements les plus adéquats, de rendre accessible la table de ping-pong héritée de l'école.

3°) Aménagement du belvédère de la Clouisse

Monsieur le Maire informe que les travaux démarreront avant l'été et seront réalisés par l'entreprise Estellon Eric.

4°) Sanitaires du Port de Prunières

Monsieur le Maire informe avoir écrit au Smadesep afin qu'il porte la maîtrise d'ouvrage du projet. Il reste en attente de la décision de son Conseil d'administration.

5°) Mise à disposition de la salle communale Saint Michel pour le projet artistique et de bien-être

Monsieur le Maire informe que le projet de convention est en cours. Les porteurs de projet utiliseraient la salle à l'année en dehors de la période des vacances estivales à concurrence de 3 à 4 fois par semaine pour la pratique du yoga, de 2 à 3 fois par semaine pour les cours de musique et 1 à 2 fois par quinzaine pour la couture.

Un sous-compteur calculant la consommation électrique des porteurs de projet devra être installé. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD s'occupera de ce point.

Les élus s'accordent pour un loyer de 500 € par an dans un 1er temps. La convention aura une durée d'un an et pourra être revue en fonction du bilan des activités. Les porteurs de projet devront s'acquitter des frais d'électricité. Le montant de la caution n'est pas défini. Une délibération sera présentée lors du prochain conseil.

Tour de table :

⇒ Journée écocitoyenne du 28 mai 2022 : Monsieur Le Maire informe que la journée écocitoyenne a rassemblé une quinzaine de personnes avec des enfants. Elle s'est poursuivie par l'inauguration des composteurs et une séance de sensibilisation à leur usage puis terminée par un apéritif convivial offert par la Mairie.

⇒ Foire aux plants du 29 mai 2022 : quatre exposants étaient présents. Le public est venu en continu sur la matinée. Monsieur Michel DE RANCOURT indique avoir compris que c'était un moment d'échanges de plants plutôt qu'une vente.

Madame Martine MARSEILLE confirme que c'était l'idée de départ mais qu'il y a eu très peu de propositions d'échanges.

⇒ Fête des terrasses du 1^{er} juillet 2022 entre 18h00 et minuit : Monsieur le Maire informe que la Région Sud organise la 3^{ème} édition de la fête des terrasses qui vise à célébrer la convivialité. Il suggère que ce serait une occasion pour lancer l'idée d'association qui a émergé le 11 mai dernier, lors de la rencontre avec les habitants sur le projet de la bascule.

⇒ Monsieur le Maire informe que le Département réalise des travaux de pontage des fissures sur la RD 109 sur le tronçon de la Route du lac.

⇒ Le groupement pastoral a fait parvenir une demande avec le souhait de récupérer les barrières de l'ancienne bassine.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que ces barrières sont des équipements communaux et qu'elles pourraient servir à remplacer le matériel défectueux sur les deux bassines existantes. Dès lors si la commune veut s'en dessaisir au profit d'une structure privée, une délibération est nécessaire.

Les élus estiment qu'il convient de recenser préalablement les besoins sur la commune.

⇒ Madame Elisabeth MEYNET informe que la fête des voisins de Pra Périer est prévue le 16 juillet 2022. L'événement est ouvert à tous.

⇒ Pierre DOUSSOT informe que différentes banques ont été sollicitées aux fins de réaliser des demandes d'emprunt pour compléter le financement du projet de rénovation du réseau d'eau potable. Du fait de l'instabilité économique actuelle, les retours sur les prêts à taux fixes sont compliqués. Pour autant, sachant que les taux devraient évoluer à la hausse, les conseillers estiment qu'il est important de contractualiser rapidement. Les conseillers considèrent également qu'il est nécessaire de garder de la trésorerie pour pallier aux éventuels imprévus ou aux réparations inattendues.

⇒ Michel DE RANCOURT expose que la nouvelle commission relative à l'élaboration du plan de sauvegarde communal créée en mars dernier s'est réunie une fois, le 18 mai dernier. La prochaine réunion de la commission est prévue le 20 juin prochain.

⇒ Céléna MONDON informe qu'un atelier créatif à destination des enfants et adolescents de 0 à 15 ans sera organisée dans la cour de l'ancienne école de 14 heures à 18 heures. Cet atelier permettra de décorer la Commune pour la fête du miel et des abeilles du 20 août prochain. Elle espère que les familles et les enfants répondront présents pour réaliser les décorations à partir de matériaux recyclés. Les familles intéressées peuvent contacter la Mairie pour plus d'informations. Cela permettra également de connaître le nombre de participants potentiels.

La séance est levée à 23h00.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 21 juin 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT,

Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Robert FRAYSSINES.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 31 mai 2022.

Monsieur Michel De Rancourt souhaite ajouter avoir déclaré ne pas avoir pu se rendre à la dernière réunion de l'ASA de Pra Périer qui a eu lieu le 30 mai dernier.

Le Compte-rendu du 31 mai 2022 est approuvé.

Ordre du jour :

1°) Emprunts dans le cadre du projet de rénovation du réseau d'eau potable

Monsieur le 1^{er} adjoint délégué aux finances informe que le projet suppose de réaliser courant 2022, deux emprunts distincts afin de ne pas léser la capacité de financement de la collectivité.

Il est proposé de souscrire :

Un crédit-relais de 200 000 € sur deux ans dans l'attente du versement des subventions ;

Un emprunt moyen/long terme de 200 000 € sur 20 ans.

Monsieur Pierre DOUSSOT ajoute que dans le cadre de la période actuelle, seule la Banque des territoires était jusque-là en capacité de proposer un taux fixe mais qu'elle attend la promulgation du prochain taux d'usure du 3^{ème} trimestre 2022 pour faire son offre de prêt début juillet. Les autres propositions reçues de la part de la Caisse d'Épargne, la Banque postale et du Crédit Agricole arrivent à terme d'ici la fin du mois de juin et concernent des taux variables avec indexation. Il s'agit de délibérer afin de choisir les offres les plus intéressantes parmi celles proposées.

Après s'être fait présenter les différentes propositions des organismes bancaires, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'édition et signer les contrats de prêt :

Pour le crédit-relais : la proposition du Crédit agricole selon les critères suivants : Montant du crédit-relais : 200 000,00 € ; Durée du prêt : 2 ans ; Taux fixe : 1,31 %.

Pour l'emprunt moyen/long terme : Le conseil municipal décide de réaliser les démarches afin que le Crédit Agricole puisse éditer le contrat de prêt selon les caractéristiques suivantes : Montant de l'emprunt : **000,00 200** € ; Durée du prêt : 20 ans ; **Taux variable : Index Euribor** + marge de 1,48 % avec un taux plafond de 3,48 %.

Dans le même temps et avant la signature du contrat de prêt avec le Crédit Agricole, de poursuivre les démarches afin de bénéficier de la nouvelle offre de la Banque des Territoires qui sera connue suite à la publication du prochain taux d'usure.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Questions diverses/Tour de Table :

⇒ Activités de pleine nature

Madame Evelyne PALMAS présentera un compte-rendu prochainement.

Départ de M. Pierre DOUSSOT et de Mme Evelyne PALMAS.

⇒ Madame Céléna MONDON informe que l'atelier créatif à destination des enfants et adolescents pour préparer la fête du miel a eu lieu le samedi 18 juin 2022 avec 4 enfants. Elle a également participé à la Commission Action sociale et gens du voyage de la Communauté de communes. Il y a un grand manque d'assistantes maternelles au sein du territoire communautaire, des réflexions sont en cours comme susciter la vocation auprès d'habitants et trouver des solutions aux familles dont les enfants sont sans mode de garde.

⇒ Monsieur Michel DE RANCOURT informe des avancées du travail de la Commission Plan Communal de Sauvegarde. Un projet de plan est en cours de finalisation. Il intègre la protection des personnes aux différents risques qui peuvent intervenir sur la commune et les mesures d'organisation, d'alerte et de coordination. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le plan communal de Sauvegarde aux habitants, le partager et éventuellement, l'enrichir.

⇒ Madame Annie SOLDADO interpelle l'assemblée sur la sécheresse actuelle et demandent que le Maire rappelle les obligations de débroussaillage au regard du risque potentiel d'incendie lorsque les propriétaires n'entretiennent pas leur propriété. Il est rappelé qu'en cas de non-respect de cette obligation, les propriétaires s'exposent à une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500 € et que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire peut, après mise en demeure restée sans action, faire procéder aux travaux de débroussaillage au frais du propriétaire.

(Source : <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/prevention-des-incendies-le-debroussaillage-des-a1811.html>)

La séance est levée à 20h00.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 28 juillet 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT, Evelyne PALMAS a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER, Robert FRAYSSINES.

Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné secrétaire de la séance.

La séance débute par une présentation du SYME05 représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DOU et deux techniciens. Le Syme 05 ou SymEnergies 05 couvre un territoire de 159 communes Il accompagne les collectivités en matière d'analyse énergétique, de projets de mise en œuvre de centrale de production type réseau de chaleur, d'entretien des réseaux d'électricité, d'éclairage public, de rénovation thermique des bâtiments, d'infrastructures de mobilité électrique.

Suite à l'intervention du Syme05, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 21 juin 2022.

Le procès-verbal du 21 juin 2022 est approuvé.

Ordre du jour :

1°) Convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune avec le Syme 05

Monsieur le Maire propose que la Commune **étudie** le potentiel d'économie d'énergies sur les bâtiments publics notamment celui de la mairie qui fait l'objet d'un appel à projet et mette en œuvre une analyse énergétique intégrant rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable du territoire.

Le SyMEnergie05 (ou Syme 05) dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives et apprécier la pertinence des projets qu'il met à disposition des collectivités gratuitement dans le cadre d'une convention d'accompagnement. Le Maire propose ainsi de signer la convention d'accompagnement présentée par le Syme05.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2°) Transfert de compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » au Syme 05

Monsieur le Maire présente la possibilité, pour les communes adhérentes au SyMEnergie05, de transférer la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur au SyMEnergie05 qui peut ainsi exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, le financement, la réalisation et l'exploitation de réseaux de chaleur et de chaufferies. Il informe avoir sollicité l'agence départementale IT 05 pour une aide à la décision sur la question des différents portages juridiques dans le cas d'une réalisation de réseau de chaleur. Leur réponse conclut qu'au vu de la taille de la commune et de ses moyens techniques et d'ingénierie, le transfert de compétence serait la solution la plus adaptée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Modification des statuts du Syme 05

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMénergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire du syndicat portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences. Les Commune adhérentes du Syme 05 doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Convention d'occupation précaire de la Salle Saint Michel pour un projet artistique et de bien-être

Dans le cadre de la promotion et du développement des activités sportives, artistiques et culturelles sur le territoire communal, Monsieur le Maire sollicite les conseillers afin d'entériner la convention d'occupation précaire pour la mise en œuvre du projet artistique et de bien-être participant à l'intérêt général et à la promotion de la santé sur le territoire.

La salle sera utilisée par les porteurs de projet du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023 pour des cours et ateliers créatifs de musique, de yoga et de couture. Le montant de la redevance s'élèvera à 500 euros. En cas de renouvellement ou de nouvelle convention : la redevance pourra être réévaluée à la hausse comme à la baisse. Elle pourra tenir compte de l'efficacité énergétique de l'utilisateur, de la fréquentation des activités réalisées, de la réalité du respect des engagements par les utilisateurs, des frais annexes ou connexes supportés par la collectivité. Une caution de location de la salle de 1 000 euros et de ménage de 200 euros est requise.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Convention d'occupation précaire de salle pour un projet de Gym'douce

Dans le cadre de la promotion et du développement des activités sportives sur le territoire communal et afin de participer à la lutte nationale contre l'obésité et à la prévention de la santé des citoyens, Monsieur le Maire sollicite les conseillers afin de louer une salle communale pour permettre la réalisation d'une activité de Gym'Douce sur la commune. La salle sera utilisée par le porteur Claire Da Silva, diplômée d'Etat, à titre d'expérimentation de septembre à fin décembre 2022 pour la mise en œuvre d'atelier de Gym douce, le mercredi de 18h à 18h45. Le montant de la redevance s'élèvera à 15 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Rénovation de la salle des fêtes : demande de subvention

Monsieur le Maire propose de solliciter le FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire) de la Région SUD afin de réaliser le projet de rénovation de la salle des fêtes selon le plan de financement suivant :

Dépenses (montants) Hors Taxe		Recettes	
Montant des travaux / ménagements/signalisation maximum	34 922,50 €	Région maximum (FRAT)	5 000,00 €
		Autofinancement maximum (montant Hors taxe)	9 922,50 €
Total	34 922,50 €	Total	34 922,50 €

Il est rappelé que la subvention régionale peut atteindre le maximum 70 % de la dépense subventionnable HT de l'opération et est plafonnée à 15 000 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Domaine funéraire : actualisation du règlement funéraire et tarifs

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs des concessions de terrain au cimetière et des cases aux colombariums. Les conseillers municipaux décident de maintenir le tarif de 180 € le m² pour une concession de terrain au cimetière et de 500 euros les cases de deux urnes aux colombariums. Ils fixent le tarif des cases de trois urnes à 750 €. L'actualisation du règlement funéraire de la commune est reportée dans l'attente d'un retour des services préfectoraux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) Audit-diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le point est reporté.

9°) Emprunt pour le projet de rénovation du réseau d'eau potable suite à la publication du nouveau taux d'usure

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont délibéré en juin dernier pour accepter la proposition du Crédit agricole sur un emprunt de 200 000 euros sur 20 ans à taux variable concernant la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de rénovation de l'eau potable et des réseaux secs. Depuis, un nouveau taux d'usure a été publié et la banque des territoires a transmis une nouvelle proposition d'emprunt à taux fixe de 2,86 %. Il souhaite l'avis des conseillers municipaux pour entériner l'emprunt.

La délibération est approuvée avec 8 voix Pour et 1 Abstention.

10°) DM n°1 : Virement de crédit pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité

Le point est reporté.

Informations diverses :

1°) Label Alpicité

Monsieur le Maire explique que Alpicité est un label national qui vise à valoriser l'engagement et les actions des collectivités territoriales en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement. Cela concerne les actions favorables aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages et à la sensibilisation quant à leur protection mises en œuvre par la commune.

2°) Congrès national des Centres de gestion

Monsieur le Maire informe que la Fédération nationale des centres de gestion organise une fois tous les trois ans un Congrès. L'édition 2022 aura lieu les 7,8 et 9 septembre prochain à **Marseille** autour du thème : « Appréhender la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales dans un contexte de transitions et de réformes. » Les frais d'inscription sont de 300 euros par congressiste.

3°) Dégradations récurrentes des affichages sur le panneau de Pra Périer

Monsieur le Maire informe qu'à plusieurs reprises, il a été constaté que les affiches et documents d'information à la population installés sur le Panneau d'informations communales de Pra Périer sont déchirés ou enlevés. Les élus dénoncent les dégradations d'un bien public et ces agissements qui nuisent à l'information collective des habitants et des visiteurs de la commune.

Ils rappellent que seuls les élus et agents de la commune peuvent afficher et enlever les affiches sur les panneaux d'information. Ils préviennent que si ces dégradations venaient à continuer, le conseil municipal peut décider d'installer de la vidéoprotection ce qui n'est pas la volonté des élus.

Monsieur le Maire a toute compétence, dans le cadre de ses pouvoirs de police pour faire cesser ces dégradations.

4°) Plan communal de sauvegarde : mise à jour de la liste des personnes isolées et fragiles

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan communal de sauvegarde, il est nécessaire de mettre à jour la liste des personnes « isolées et fragiles » **ou désirant y figurer** afin d'organiser les services et le soutien en cas d'évènements majeurs sur la commune (exemple : canicule, grand froid etc.). Toute inscription sur le plan communal de sauvegarde doit faire l'objet d'une autorisation préalable des personnes concernées ou de leur mandataire.

5°) Liste des décisions du maire

Reporté.

6°) Triangle de la Clouisse : Avancée des travaux

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement du triangle de la Clouisse sont en partie terminés. Des solutions pour intégrer le mieux possible le transformateur sont en cours de réflexion. La plantation de végétaux et d'arbres se fera à l'automne pour éviter l'arrosage estival. L'installation d'une table d'orientation, d'une table en bois avec des bancs est prévue. Une réflexion est engagée quant à l'inauguration du Belvédère.

Questions diverses/ Tour de table :

⇒ **Projet de rénovation du réseau d'eau potable et réseaux secs**

Monsieur Pierre DOUSSOT informe qu'une réunion de réception des travaux pour la conduite du Lauguet doit être organisée avec le maître d'œuvre courant août. Le maître d'œuvre doit valider la facture et distinguer les dépenses affectées à la rénovation d'eau potable de celles de la défense incendie.

⇒ **Conséquences de l'orage du 18 juillet dernier**

Suite au violent orage du 18 juillet dernier, plusieurs fossés sont à curer. L'employé communal sera chargé de l'entretien de certains fossés. Une entreprise sera sollicitée pour réaliser les travaux de curage pour les fossés de grande longueur.

⇒ **Obligation de débroussaillage**

Suite aux craintes exprimées par plusieurs élus et des habitants, il est rappelé l'obligation de débroussailler notamment en ces périodes de canicule et de sécheresse pour protéger les personnes, les biens et la forêt.

La séance est levée à 00 h 15.



Mer de nuages sur Prunières

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 13 octobre 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Madame Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 28 juillet 2022.

Le procès-verbal du 28 juillet 2022 est approuvé.

A- **Ordre du jour :**

1°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association PSL (Prunières Sport Loisirs) qui organise la fête communale. Il sollicite les élus pour finaliser la demande de subvention de l'association

Hé'LÉALéa pour laquelle le conseil avait attribué 300 euros de subvention pour le fonctionnement et reporté sa décision en attendant des précisions sur les évènements.

Les conseillers municipaux veulent respecter l'équité et accordent une subvention de 300 euros pour le fonctionnement et de 300 euros pour l'organisation effective de la manifestation à PSL comme au Ptit four des Gourres. Ils valident, pour l'année 2022, une subvention de 700 euros pour les trois concerts estivaux en plus des 300 euros de fonctionnement à l'association Hé'LÉALÉA qui fait venir des artistes de renommée nationale et internationale sur le territoire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2°) Audit-diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que suite à la présentation d'une convention de partenariat dit « Acte Merisier » portée par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCR) et la Communauté de communes de Serre-Ponçon, la Commune de Prunières va mettre en place des capteurs de suivi fluide sur les bâtiments publics et permettre l'intervention d'un bureau d'études thermique intégré à une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiment. La subvention prévue sur le programme Actee est de 21 050 € HT pour la commune et de 154 880 € HT pour l'ensemble des bénéficiaires listés dans le programme.

Une visite des bâtiments publics concernés par Actee est prévue le 14 novembre 2022. Il est prévu à cet effet, d'installer des capteurs énergétiques, afin de réaliser des mesures.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Taxe d'aménagement : Motion

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de motion proposé par l'association des Maires ruraux relatif à la réforme de la taxe d'aménagement afin de demander au législateur un moratoire permettant de bénéficier de temps pour évaluer les effets de la réforme.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise que la taxe d'aménagement est une recette significative pour les communes et se questionne sur la prise en compte du paiement de la taxe à la date d'achèvement des travaux par les pétitionnaires. De plus il y a une grande imprécision quant à la mise en place de cette nouvelle législation, qui tend à instaurer le reversement de tout ou partie de cette taxe aux EPCI.

La motion est approuvée à l'unanimité.

4°) Groupement de commandes avec la Communauté de communes pour la réalisation d'études et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets photovoltaïques sur les bâtiments publics

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Serre-Ponçon, constitue un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire. Il s'agit de répertorier les surfaces qui pourraient recevoir les installations photovoltaïques et de participer au marché public pour déterminer le potentiel photovoltaïque.

Les toitures des bâtiments publics potentiellement concernés pour la commune sont celles de la salle de la « Bascul' », la salle Saint-Michel, la salle des cérémonies, le bâtiment de la Mairie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Convention de partenariat « Plateforme mutualisée-site internet » avec le Pays SUD

Monsieur le Maire rappelle que les sites internet des différentes communes du territoire sont hébergés chez l'agence Websenso suite à un marché avec le Pays SUD au bénéfice de toutes les communes du territoire. A l'origine, la Commune de Prunières n'avait pas souhaité intégrer le groupement mais a rejoint la plateforme plus tardivement. Elle dispose depuis d'un site identique aux autres collectivités du territoire de Serre-Ponçon avec tous les avantages que cela comporte. Il convient de signer la convention avec le Pays Sud.

La participation aux frais de maintenance de la plateforme et d'assistance de la Commune s'élève à

386,40 € TTC. Le Pays Sud étant en voie de dissolution, la convention n'est applicable que pour l'année 2022. Dès 2023, l'agence Websenso devrait facturer directement les 25 communes hébergées.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Convention de prestations de services vérifications techniques des points eau incendie avec le SDIS des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le Service Départemental Incendie et Secours des Hautes-Alpes pour la vérification des poteaux incendie de la commune. La convention est conclue pour 3 ans.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que ces vérifications sont une obligation pour les communes et qu'il avait été décidé de signer une convention avec le SDIS pour bénéficier de la mutualisation de leurs moyens et de leurs compétences en la matière. La commune compte 23 poteaux incendies. Le coût de la vérification s'élève à 33 euros par PEI et à 64 € par PEI en cas de vérification unitaire.

Les contrôles auront lieu le 4 novembre prochain. Les contrôles pourraient occasionner des coupures d'eau localisées et de très courtes durées ce jour-là.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) Application du régime forestier : état d'assiette des coupes

Le Maire informe que la délibération a pour but de réaliser une coupe d'éclaircissement dans la parcelle 7u de Champ Ferrus soumise au régime forestier depuis janvier 2021.

La vente de bois se fera suite à la coupe dans le respect du régime forestier. La coupe devrait représenter environ 600 m³ de bois.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9°) Remboursement des frais engagés par les élus

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ces projets, la commune est amenée à solliciter certains fournisseurs qui n'acceptent pas le paiement par mandat administratif. Les fournisseurs concernés sont SendinBlue pour l'achat de crédits SMS pour l'envoi d'emailing permettant d'informer les habitants des événements et de leur transmettre des alertes concernant la Commune. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD engage des fonds personnels pour permettre cette diffusion d'information. Il convient de le rembourser. Le remboursement ne peut intervenir que sur justification des paiements réalisés.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10°) Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par différents administrés sur la question de l'extinction de l'éclairage public sur la commune. Plusieurs communes ont déjà mis en œuvre l'extinction partielle de nuit : Chorges, Saint-Apollinaire et d'autres dans le Département.

La discussion porte sur la réduction de la consommation énergétique, l'économie financière de la mesure, le sentiment de sécurité que véhicule l'éclairage public, la réduction de l'intensité lumineuse, l'information aux habitants, l'extinction totale ou partielle la nuit, les périodes et heures d'extinction, etc.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique qu'il y a 70 points lumineux sur la commune. La commune a investi pour mettre en œuvre des lampes LED sur les lampadaires. L'économie réalisée par l'extinction partielle de nuit est estimée à environ 1 000 euros par an. Les tarifs de l'énergie sont en forte augmentation et certaines communes en France n'ont plus les moyens d'éclairer leur domaine public.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD ajoute que « ce qui coûte cher ce sont surtout les abonnements. »

Madame Annie SOLDADO exprime que « l'éclairage public rassure et donne un sentiment de sécurité. Sans éclairage, la commune semble morte. »

Monsieur Robert FRAYSSINES évoque le fait qu'avant il n'y avait pas d'éclairage et que « c'est comme un retour en arrière qui ne prend pas en compte tous les investissements réalisés par la Commune et les sentiments que cela a généré pour les habitants sous prétexte de faire comme tout le monde. C'est une décision politique importante. »

Madame Evelyne PALMAS précise qu'elle pensait que l'économie serait plus importante. Elle propose de faire un communiqué aux administrés sur le sujet.

Madame Martine MARSEILLE ajoute que la nuit tombée, la plupart des habitants sont chez eux.

Monsieur Michel DE RANCOURT contacté par téléphone déclare que pour lui, il est inutile d'éclairer la nuit.

Après de nombreux échanges, le Maire soumet au vote la proposition d'éteindre partiellement l'éclairage public la nuit, de 23 heures à 6 heures du matin, à titre expérimental dès l'hiver 2022.

Voix Contre : 4 : Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO,

Se sont Abstenus : 0

Voix Pour : 6 dont deux membres avec pouvoir : Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE qui a le pouvoir de Céléna MONDON, Elisabeth MEYNET, Michel DE RANCOURT (contacté par téléphone en séance transmet sa consigne de vote au détenteur de son pouvoir Jacques BILLON-TYRARD), Jean-Luc VERRIER.

Dans le cadre de la réduction de la facture énergétique, le Syep sera sollicité pour déterminer s'il est possible de réduire l'intensité lumineuse des lampadaires.

Il est également proposé de mettre en place des spots à led à la « Bascul' » en remplacement des ampoules actuelles.

Les élus abordent également le sujet des décorations de Noël et de l'éclairage au hameau du Serre qui sera débattu au prochain conseil.

1°) Désignation correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire explique que le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, fixe l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours avant le 1er novembre 2022.

Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné correspondant incendie et secours.

2°) Demande de déplacement d'une armoire électrique

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de modification de l'implantation prévue d'une armoire électrique au « Serre » dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable afin d'éviter des accidents. Le cabinet Hydrétudes sera saisi de cette demande.

3°) Voirie communale : demandes des habitants relatifs au VC Pré Lafont et chemin de Costebelle

Monsieur le Maire explique que deux riverains souhaitent limiter l'accès de la voie communale de Pré Lafont. Les élus précisent que le domaine public étant inaliénable et incessible, il ne peut y avoir de privatisation des voies communales ou de restriction d'usage sauf mesures issues des pouvoirs de police du maire

Sur ce point, il convient de prendre un arrêté afin de limiter voire d'interdire la circulation sur la voie de Pré Lafont en cas d'épisodes neigeux et de verglas.

Un administré a interpellé la Commune concernant l'entretien du chemin de Costebelle et la possibilité qu'il soit goudronné. Les élus déclarent qu'il n'y a pas lieu de goudronner les chemins ruraux. L'écart entre la partie en terre et la partie enrobé a été comblée par la mise en œuvre d'enrobé à froid.

4°) Demande de révision du PLU

Un administré a sollicité le Maire quant à une éventuelle prochaine révision du PLU (Plan local d'urbanisme) de la commune. Réponse est faite que la commune n'envisage pas de réviser le PLU avant que le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ne soit réalisé.

5°) Congrès des Maires du 7 octobre 2022

Le Maire informe avoir évoqué le retour des contrats d'électricité de la Communes au tarif réglementé avec un collaborateur d'EDF présent sur le stand.

Le Maire a également pris rendez-vous le 10 novembre 2022 à 9h30 avec la Chambre d'agriculture pour une présentation du diagnostic agricole réalisé sur la Commune.

Des conférences ont porté sur le photovoltaïque, la rénovation des bâtiments publics, le développement des territoires de montagne et le réchauffement climatique.

6°) Atelier Théâtre « Bien vieillir »

Monsieur le Maire informe qu'il reste quatre places disponibles pour les ateliers théâtre « Bien vieillir », projet porté par la Communauté de communes et le CODES. Ils auront lieu les 18,20,25,27 octobre et 8 novembre 2022 de 9h30 à 11h30. Ils sont destinés aux personnes de plus de 60 ans.

7°) Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire propose de prévoir l'échange d'un verre de l'amitié suite à la cérémonie. Il rappelle que l'année dernière, la lecture s'est faite à deux voix et que des enfants de la Commune avaient déposé la gerbe de fleurs. Il souhaite qu'il soit fait de même cette année et invite les enfants et habitants à venir et participer à la cérémonie.

8°) DETR 2023

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de réfléchir au(x) projet(s) qui pourraient être présentés au titre de la DETR et de la DSIL 2023.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique qu'il y a généralement des thématiques prioritaires.

La secrétaire de Mairie contactera les services de l'État pour savoir quelles sont ces thématiques pour l'année 2023.

9°) Marché public mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la cabane pastorale de Fleureau

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études ATM a été retenu pour un montant de 3640 euros pour la tranche ferme. Le coût de la tranche optionnelle est fonction du coût prévisionnel des travaux (entre 40 000 et 60 000 euros selon l'estimation du technicien du Parc National des écrins).

Une réunion sur site est prévue le 19 octobre 2022 avec les différentes parties prenantes.

10°) Marché public mission de programmation et de faisabilité technique, architecturale, énergétique et financière du bâtiment de la Mairie et de ses annexes

La consultation a obtenu deux candidatures. Une audition des candidats est prévue le 17 octobre 2022.

NB : Suite à un entretien vendredi 14 octobre avec le CAUE et un technicien d'IT 05, l'audition du 17 octobre est annulée. Des erreurs matérielles dans le cahier des charges imposent de déclarer la consultation infructueuse afin de procéder à une nouvelle consultation.

C- Questions diverses/ Tour de table :

Encombres sur le domaine public

Madame Elisabeth MEYNET évoque les encombres présents sur le domaine public suite à l'incendie d'une habitation à Pra Périer. Le Maire prendra contact avec les propriétaires sur le sujet.

Smadesep

Monsieur Jacques BILON-TYRARD a participé à une réunion de bilan de la saison estivale organisée par le Smadesep au cours de laquelle le niveau de l'eau du lac a encore été évoqué. La Région indemnisera le Smadesep des pertes au titre des AOT non perçues. La baisse de fréquentation (environ moins 5 %) et la perte de chiffre d'affaires (entre 30 à 40 %) varie selon les activités socioprofessionnelles mais est importante pour tous. Le Port de Prunières enregistre une perte de recettes de 8 %.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD considère que les Maires doivent être davantage associés à la préparation budgétaire du Smadesep. Il demande au Maire de solliciter une réunion entre la Communauté de communes, le Smadesep, les Maires des communes membres ainsi que les représentants des maires au conseil syndical du SMADESEP.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande également qu'une réunion de tous les administrateurs du Smadesep ait lieu avant la mise en œuvre de dossiers importants afin de garantir l'information de tous et les débats sur ces dossiers.

Cimetière

Madame Evelyne PALMAS expose que le cimetière a besoin d'être désherbé. Des sollicitations d'entreprises sont en cours en vue de réaliser cet entretien. Ces travaux d'entretien vont débuter dès le 17 octobre 2022.

Points de collecte des ordures ménagères

Dans le cadre du recensement des points de collecte des ordures ménagères avec le Smictom,

Madame Annie SOLDADO informe qu'un inventaire des conteneurs de déchets, de leur état et des améliorations à apporter a été réalisé lors d'une visite sur le terrain à laquelle participait également l'adjoint en charge des travaux.

Les élus dénoncent les déchets sauvages et le manque de civisme aux abords des conteneurs, sources de pollution et nuisant à la propreté et à l'image de la commune.

Repas des aînés

Monsieur le Maire aborde le projet de repas des aînés au cours duquel les habitants de plus de 70 ans sont conviés ainsi que les membres du Conseil municipal et les employés de la Mairie.

Transformateur de la Clouisse

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD annonce que le transformateur situé à la Clouisse sera camouflé par un trompe l'œil reprenant le décor bois et pierres des aménagements réalisés. Sur le dessus du transformateur, il sera apposé un autocollant faisant office de table d'orientation. Le chemin de la Clouisse sera traité afin de finaliser l'aménagement du site.

Smictom - Déchets verts

Monsieur Pierre DOUSSOT informe avoir échangé avec le Smictom afin de réduire de moitié la facture de transport et broyage des déchets verts. Il conviendrait que le Smictom modifie sa délibération afin de prendre en charge le broyage, la Commune payant le transport de la machine à broyer.

Enfouissement des lignes électriques au Serre – Syme 05

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que trois projets d'enfouissement des réseaux secs ont été présentés lors de la dernière réunion du Syme dont celui de la Commune pour le hameau du Serre dans sa partie haute.

Le coût des travaux nécessaires pour amener l'électricité de l'éclairage public au Serre est estimé à plus de 20 000 €.

La mise en place d'un seul lampadaire solaire (coût estimé à environ 3 000 euros) sur la 1ère moitié du hameau, permettrait d'économiser le coût des travaux, la consommation énergétique, un abonnement et répondrait aux attentes des riverains.

Loi Littorale

Monsieur Robert FRAYSSINES rappelle la règle d'inconstructibilité des terrains autour du Lac de Serre-Ponçon et les exceptions concernant la commune.

Fête de Noël

Madame Martine MARSEILLE informe que la fête de Noël est prévue le dimanche 18 décembre à 16 heures 30 à la salle des cérémonies. Un atelier de préparation de gâteaux avec les enfants sera organisé préalablement par Madame Céléna MONDON. Les gâteaux seront dégustés après le spectacle et la venue du Père Noël.

Valorisation de la Commune

Madame Martine MARSEILLE demande la création d'une commission communale du patrimoine pour réfléchir au projet de mise en place de panneaux signalétiques indiquant les lieux culturels et patrimoniaux notables de la Commune. Un technicien du Pays d'art et d'histoire accompagnera les membres de cette commission à définir les panneaux (contenu, forme, emplacement, etc.)

Décès

Le Maire et l'ensemble des élus du Conseil municipal déplore la disparition récente d'anciens membres du Conseil municipal, Madame Martine REYMOND et Madame Dominique GIRARD. Les obsèques de Madame GIRARD auront lieu le 18 octobre prochain. Ils adressent leurs sincères condoléances aux familles.

La séance est levée à 23 h 20.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 17 novembre 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Célena MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Robert FRAYSSINES a donné pouvoir à Annie SOLDADO, Elisabeth MEYNET a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Evelyne PALMAS a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER.

Madame Célena MONDON est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter trois points à l'ordre du jour : création suppression d'emploi, convention territorial globale et DM1. Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 13 octobre 2022.

Le procès-verbal du 13 octobre 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire accueille les représentants de la gendarmerie qui présentent le bilan annuel de la gendarmerie sur le territoire communal. Après avoir expliqué l'évolution des effectifs de la brigade de gendarmerie Chorges/La Bâtie-Neuve et le territoire d'intervention, le Major Cartoux fait état de l'évolution des chiffres plutôt stable, voire en légère baisse, entre l'année 2021 et l'année 2022 relativement à la sécurité routière, aux interventions de gendarmes, à la délinquance, aux actions de prévention et au nombre d'heures de présence sur le territoire communal.

Ordre du jour :

1°) Adhésion au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 05)

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion au CIDFF 05 dont la cotisation s'élève à 50 € pour l'année 2022. Le CIDFF 05 est une association loi 1901, a une mission d'intérêt général d'information des femmes et des familles sur leurs droits sur quatre axes majeurs : l'accès au droit, l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion, la lutte contre les violences intrafamiliales, la sensibilisation et la formation du public pour l'égalité des droits.

La délibération est approuvée avec 8 voix Pour, 1 abstention (Pierre DOUSSOT) et 1 voix Contre (Michel De Rancourt).

2°) Dénomination de voies communales

Monsieur le Maire explique que pour poursuivre l'adressage sur la commune, il s'agit de dénommer :

La voie partant à droite de la Route de Lauguet pour adresser deux nouveaux logements. Il propose pour cette voie le nom : Impasse du Pré Miollan ;

Le pont situé sur la D9 entre le chemin sous les Blancs et le chemin des Saignas. Après consultation des « anciens » de la commune il est connu sous le nom du « Pont de la Mule. »

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande si la nouvelle voie « Impasse du Pré Miollan » est listée dans l'inventaire de la voirie communale.

Réponse est faite que c'est un chemin rural. Dès lors, cette voie n'est pas concernée par le déneigement.

3°) Frais de participation de la commune aux transports scolaires régionaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré une première fois le 10 septembre 2020 afin d'octroyer une aide financière au transport scolaire des enfants. Cette délibération a été modifiée le 16 décembre 2021 (N°2021-49).

Bénéficient actuellement de la participation financière communale aux transports scolaires, les familles domiciliées à plus d'un kilomètre de l'arrêt de car le plus proche ayant acheté un abonnement annuel au transport scolaire régional.

Suite à la demande de plusieurs familles de la commune, Monsieur le Maire interroge les élus quant à la question d'étendre la participation communale à l'ensemble des familles du territoire.

Monsieur Pierre DOUSSOT explique qu'il est favorable pour aider les familles qui en ont le plus besoin en prenant en compte le quotient familial, les difficultés sociales ou financières particulières.

Madame Annie SOLDADO considère qu'à l'origine, l'aide communale a été instaurée pour prendre en compte la fait que certaines familles ne bénéficiaient pas d'un arrêt de car proche de leur domicile et étaient obligées d'amener leurs enfants eux-mêmes. Étendre l'aide à toutes les familles sans condition géographique revient à annihiler l'origine de la participation communale.

Madame Céléna MONDON transmet le ressenti de parents et précise que la plupart des communes de Serre-Ponçon participent à la charge des transports scolaires de leurs familles depuis que l'aide de la Communauté de communes s'est arrêtée.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD propose que la commission action sociale liste les communes de l'intercommunalité qui aident les familles et les montants octroyés et propose des critères au conseil.

Madame Martine MARSEILLE ne souhaite pas cette solution et propose qu'une décision soit prise dès ce soir.

Après de nombreux échanges le Maire soumet au vote les 3 propositions suivantes :

Participation de la commune de 100 % des frais d'achat de l'abonnement aux transports scolaires à toutes les familles :

7 voix Contre (Jacques BILLON-TYRARD dont pouvoir Elisabeth MEYNET, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Annie SOLDADO dont pouvoir Robert FRAYSSINES, Michel De RANCOURT), 0 abstention, 3 voix Pour (Céléna MONDON et Jean-Luc Verrier dont pouvoir Evelyne PALMAS).

Participation de la commune de 50 % des frais d'achat de l'abonnement aux transports scolaires à toutes les familles :

5 voix Contre (Jacque BILLON-TYRARD dont pouvoir Elisabeth MEYNET, Pierre DOUSSOT, Annie SOLDADO dont pouvoir Robert FRAYSSINES), 0 abstention, 5 voix Pour (Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Jean-Luc Verrier dont pouvoir Evelyne PALMAS).

Participation de la commune de 100 % des frais d'achat de l'abonnement aux transports scolaires pour les familles situées à plus d'un kilomètre de l'arrêt de car le plus proche de leur domicile et de 50 % pour les autres familles :

0 voix Contre, 3 Abstentions (Pierre DOUSSOT, Jacques BILLON-TYRARD dont pouvoir Elisabeth MEYNET), 7 voix Pour (Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO dont pouvoir Robert FRAYSSINES, Jean-Luc Verrier dont pouvoir Evelyne PALMAS).

La dernière proposition est retenue. Il est rappelé que la participation financière ne sera octroyée que sur respect de l'obligation de recensement scolaire, demande formalisée par écrit appuyée de justificatifs.

4°) Remboursement de frais à l'association Sport Culture fêtes toupinoises

Monsieur le Maire explique que l'association Sport Culture fêtes toupinoises s'est acquittée de l'achat de sacs pour les paniers de Noël pour le compte de la Commune. Il convient de lui rembourser cette dépense d'un montant de 59,70 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Acquisition d'une licence de débit de boisson de 4ème catégorie

Monsieur le Maire déclare que la Commune est en cours de réalisation des démarches pour l'acquisition d'une licence IV conformément à sa strate de population relativement au classement « commune touristique ». Afin que cette licence puisse rester sur le territoire communal, il propose que cette licence soit attribuée à la commune qui pourra la gérer soit directement, soit en en confiant l'exploitation à un tiers.

A cette fin, un représentant responsable, qui ne peut pas être un élu, doit être désigné. Le représentant doit réaliser une formation « permis d'exploitation » de 20 heures qui sera prise en charge par la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Louis BARRE en tant que représentant responsable de la licence IV au nom de la commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Création – suppression d'emploi

L'employé communal Gaël ASTRION a réussi son concours d'adjoint technique principal de 2ème classe. Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour exercer l'ensemble des missions correspondants à ce grade. Cet emploi sera ouvert aux seuls fonctionnaires titulaires ou stagiaires. L'emploi d'adjoint technique sera supprimé dès recrutement sur l'emploi d'adjoint technique principal et après avis du comité technique placé auprès du Centre de gestion.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Convention territoriale globale territoire de Serre-Ponçon

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er janvier 2020, les conventions territoriales globales (Ctg) remplacent les contrats enfance-jeunesse pour bénéficier de financements de la Caisse d'allocations familiales en vue de mener des actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Les actions couvertes sont celles, à l'échelle intercommunale, qui entrent dans le champ de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap ...

La Communauté de communes de Serre-Ponçon détient la compétence « Gestion et fonctionnement du relais Petite enfance », les autres champs d'intervention relèvent de la compétence communale.

La Ctg est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes a adressé le projet de convention quelques heures avant le conseil sans les annexes déclinant les actions mais il a pu avoir confirmation qu'aucune action ne peut être imposée à la Commune. La Commune reste souveraine pour développer ou non des actions. La Ctg lui permet cependant de bénéficier de financement de la CAF si les actions entrent dans le champ de la convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) DM1

Suite à la contractualisation de l'emprunt variable moyen/long terme avec le Crédit agricole, il est nécessaire de rembourser le montant du capital dès le mois de novembre 2022. Le Maire propose d'approuver la décision modificative suivante :

Nature	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Ouverture de crédits/ Section d'investissement	16	1641	Emprunt en euro	0,00 €	+ 5 000,00 €	5 000,00 €
Réduction de crédits/ Section d'investissement	21 (Opération 0103)	2156	Matériel spécifique d'exploitation	000,00 €	5 000,00 €	774 000,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Informations diverses :

1°) Évolution du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal)

Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012, il avait vocation à être le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal dans un contexte de réduction des ressources des collectivités avec la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et son remplacement par la Contribution économique territoriale (CET).

Pour sa mise en œuvre, un ensemble intercommunal (EI) est constitué d'un EPCI et de ses communes membres.

Le FPIC mesure la richesse fiscale des collectivités pour déterminer celles qui seront contributrices et celles qui seront bénéficiaires du fonds. Depuis la création du FPIC, l'ensemble intercommunal de Serre-Ponçon est contributeur au FPIC. Cependant, la contribution des communes et de la Communauté de communes diminue chaque année. Entre 2021 et 2022, cette contribution baisse d'environ 25 %.

2°) Associations du territoire : retours sur les rencontres avec les associations, mise en ligne d'un formulaire de demande de subvention, encadrement de l'aide des agents communaux

Monsieur le Maire informe avoir invité les associations du territoire pour un temps d'échanges sur les événements de l'année et leurs projets à venir. Seules deux associations ont donné suite : l'association « Au Ptit four des Gourres » et l'association « Sport, Culture, fêtes Toupinoises. »

Un formulaire de demande de subvention sera mis en ligne afin que chaque association puisse transmettre leur demande de financement, les documents financiers et d'activités obligatoires. La mise à disposition des agents communaux au bénéfice des associations doit également être anticipée et organisée en amont.

Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles des associations pour leur implication qui contribue aux rencontres, à la solidarité et au bien vivre dans la commune.

3°) RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021

Monsieur Pierre DOUSSOT présente aux conseillers le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2021.

Il ajoute que suite à une information tardive de la Communauté de communes et de la trésorerie, une TVA à 10% doit être appliquée sur la partie abonnement de l'assainissement en sus de celle déjà présente sur la consommation. De plus, la taxe de modernisation a également augmenté. Ce fait a eu pour conséquence de retarder

la facturation de l'eau et de l'assainissement aux usagers qui, pour cette année recevront une facture pour les deux saisons d'ici la fin d'année. Il explique que la Commune réalise les factures d'assainissement au profit de la Communauté de communes ce qui génère une charge supplémentaire de travail dès qu'il y a des évolutions de coût ou des régularisations. Une réflexion peut être menée dans ce cadre afin de trouver des solutions de gestion plus efficaces avec la Communauté de communes.

4°) Projet de convention Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la Commune de Chorges

Madame Célena MONDON explique que suite à la fermeture de l'école de Prunières, les enfants de la Commune sont, pour leur scolarisation en maternelle et primaire, orientés vers les établissements de Chorges dans le cadre d'une convention de RPI signée en 2009. La Commune de Prunières verse chaque année une participation aux frais de scolarisation et au fonctionnement de la restauration scolaire pour chaque enfant à la Commune de Chorges.

Suite à l'augmentation des coûts de fonctionnement, la Commune de Chorges souhaite que la participation de Prunières soit réévaluée. L'évaluation des charges fait apparaître une hausse substantielle de la participation de Prunières. Des échanges quant au fonctionnement du RPI et au coût sont en cours.

Madame Mondon ajoute que la Commune a récemment été informée que la Commune de Chorges a basculé la tarification du périscolaire et de l'Alsh Eterlou au tarif extérieur pour les familles de Prunières et donc sans prise en compte de leur quotient familial. Le quotient familial reste applicable pour la restauration scolaire.

5°) Soirée débat « Tresses de vie : voyage au cœur des rivières alpines »

Le Maire informe que cette soirée aura lieu le 20 décembre 2022 à 20h00. Les participants pourront échanger autour du film. Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité. Une sortie nature sera également proposée le 29 décembre à 14h00. En complément, une exposition gratuite immersive et interactive « Durance à 360° » sera mise en place et ouverte au public dans la salle des fêtes du 17 décembre au 21 janvier 2023.

6°) Mobilité : plateforme Mobicoop

Monsieur le Maire présente Mobicoop qui est une plateforme collaborative pour organiser le covoiturage local pour tous et qui intègre une solution spécifique pour les seniors. La plateforme devrait être mise en place à la fin du semestre 2023. A cette fin, il convient de déterminer et de matérialiser sur la commune, les points de rendez-vous pour les covoitureurs.

7°) Création d'une commission gestion funéraire

Le Maire propose qu'une commission spécifique soit créée afin de revoir tous les aspects de cette réglementation et actualiser le règlement du cimetière et du colombarium et réfléchir sur la faisabilité de réaliser un jardin du souvenir. Pierre DOUSSOT, Jacques BILLON-TYRARD et Evelyne PALMAS seront membres de la commission.

8°) Paniers garnis et repas des aînés

Les conseillers s'accordent sur les montants des paniers dédiés aux seniors de la commune : 45 euros pour une personne seule, 55 euros pour les couples et 15 euros pour ceux qui ont aidé la Commune bénévolement à certaines occasions. Le repas des aînés qui aurait dû avoir lieu en fin d'année, est reporté au printemps afin d'éviter les contraintes hivernales.

9°) Formation des élus au titre du DIF

Monsieur le Maire informe que depuis janvier 2022 les élus locaux ont accès à un nouveau service en ligne (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu>) qui facilite l'accès des droits à la formation pour permettre de mieux accomplir les missions électives ou de préparer la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. Le Compte Élu permet de consulter son solde DIFE en euros, d'accéder au catalogue de formations proposé sur l'ensemble du territoire ou à distance.

Un catalogue de formations est également disponible en Mairie. Certaines formations peuvent être réalisées

sur le territoire et mutualisées avec d'autres communes, sous réserve qu'un nombre minimum de participants soient inscrits. Cette option permet également d'éviter les trajets.

10°) Projet « trompe l'œil » et table d'orientation du belvédère

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD propose d'apposer un trompe-l'œil sur le transformateur et de réunir des idées pour concevoir la table d'orientation.

Départ de Monsieur Pierre DOUSSOT

11°) Sollicitations des administrés

Monsieur le Maire présente des courriers d'administrés.

Ǿ La réalisation d'une patinoire sur la commune ;

Ǿ Demandes de location de pâturage : une demande reçue du GAEC l'Agneau de nos montagnes pour des terres en pâturage à La Plane actuellement louées à Monsieur Roland Arnaud. Le terme de la convention de Monsieur Arnaud est prévu en 2024. Une autre demande de terres à pâturer est faite par Madame Céline MARSEILLE.

Martine Marseille propose de réaliser un recensement des terres communales de façon à travailler le sujet en profondeur au sein de la commission agricole.

12°) Plan communal de sauvegarde

Monsieur Michel DE RANCOURT explique que pour finaliser le plan communal de sauvegarde, il reste à :
Réaliser un plan de la commune en distinguant les différents secteurs de regroupement,
Vérifier la réglementation du règlement général à la protection des données au regard de la collecte des coordonnées personnelles et de leur accès ;
Acquérir un porte-voix pour alerter et des matelas pour accueillir d'éventuelles personnes en difficulté notamment de nuit.

13°) Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Monsieur le Maire informe que l'arrêté fixant le périmètre du SCOT de Serre-Ponçon est paru et date du 5 octobre 2022. Il est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie et sera mis sur le site internet de la Commune.

Questions diverses/ Tour de table :

Ǿ Obligation légale de débroussaillage (OLD)

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique sur l'obligation légale de débroussaillage aura lieu le 23 février 2023 à 19h00. Des plaquettes d'information sur les « Old » et les mesures de prévention contre les risques d'incendie sont disponibles en Mairie.

Ǿ Création d'un conseil municipal pour les jeunes

Monsieur le Maire fait part de son souhait de mettre en place un conseil municipal pour les jeunes afin que les jeunes du territoire puissent exprimer, défendre, voter leurs projets tout en apprenant le fonctionnement de la démocratie locale. Le Conseil municipal des jeunes est un espace de dialogue et d'écoute avec les jeunes. Il présente les projets retenus au Conseil municipal et au Maire et est consulté sur l'ensemble des projets de la Commune en direction de la jeunesse.

Ǿ Etude pour l'extension et la rénovation de la Cabane Fleureau

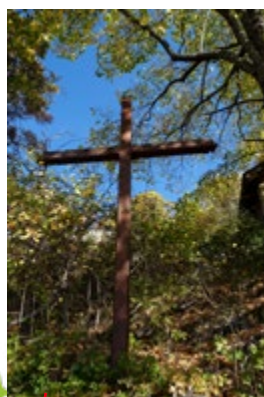
Madame Martine MARSEILLE informe que le cabinet ATM retenu pour réaliser cette mission, a commencé à travailler. Une réunion sur site a eu lieu le mercredi 19 octobre dernier. Une nouvelle réunion au cours de laquelle le cabinet présentera différents scénarii d'aménagement se déroulera au cours de la semaine du 28 novembre 2022.

La séance est levée à 00 h 19.





Entrée de la commune



Pomeyret



Les Gourres



Le Jubilé



Près de l'église



Église



L'adroit



D109 à l'ouest du n°46



Chapelle St Michel



Le Château



Les Clots



Le Lauguet



Pra Pérrier

LES 13 CROIX DE PRUNIÈRES

